
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Samedi 3 octobre 2009, à 8 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon*, *MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Louis Fazio, Jean-Marc Froidevaux*, *M^{mes} Anne-Marie Gisler, Corinne Goehner-Da Cruz, M. Vincent Maitre*, *M^{mes} Anne Moratti Jung, Annina Pfund*, *MM. Armand Schweingruber, Olivier Tauxe et Miltos Thomaidas*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 3 octobre 2009, à 8 h et 10 h 15.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, votre attention, s'il vous plaît! J'ai ici les petits pots de miel que je vous avais promis lors de la précédente session... (*Exclamations.*) Je ne vais pas faire moi-même la tournée. Ils sont à ma gauche et je vous propose de venir chercher, tour à tour, le pot de miel, produit par les horticulteurs du Jardin botanique. Si les fournisseurs ont bien compté, il y en a quatre-vingts. Voilà, merci et bonne journée!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous signale d'ores et déjà que nous ferons une pause entre 10 h et 10 h 15. J'imagine que, comme d'habitude, les cafés et les croissants seront à disposition à la buvette.

M. Tornare est excusé aujourd'hui; il est à Paris, où il assiste à une réunion de l'Association internationale des maires francophones. M. Maudet sera absent toute cette matinée et il est également excusé.

Nous allons donner lecture de la lettre de démission de M. Salvatore Vitanza du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève... (*Brouhaha.*) Nous attendrons peut-être le silence... Je donne la parole à M^{me} Anne Carron-Cescato, secrétaire du bureau du Conseil municipal, pour la lecture de la lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 27 septembre 2009

Madame la présidente du Conseil municipal,

Par ces quelques lignes, je souhaite vous informer de ma démission de la Fondation d'art dramatique avec effet immédiat.

Je tiens à saluer et remercier l'ensemble des membres composant la Fondation d'art dramatique pour le travail que nous avons accompli pendant ces deux dernières années.

Le groupe radical va proposer la candidature de M. Thomas Boyer.

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Dans la mesure de vos possibilités, serait-il possible d'inclure sa nomination lors de notre prochaine plénière qui se tiendra le samedi 3 octobre 2009?

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous adresse, Madame la présidente du Conseil municipal, mes plus cordiaux messages.

Salvatore Vitanza
Conseiller municipal
Président des Radicaux de la Ville

3. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner:

- **la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29713-231, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur huit parcelles situées à l'avenue Soret et à la rue Soubeyran, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève (PR-714 A)¹;**
- **la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29714-231, qui prévoit la construction d'un bâtiment d'activités et d'un bâtiment de logements et d'activités sur 13 parcelles situées à la rue Edouard-Rod et à la rue Soubeyran, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève (PR-715 A)².**

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission de l'aménagement s'est réunie les 25 août et 1^{er} septembre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, pour étudier les propositions PR-714 et PR-715, renvoyées à la commission par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 juin 2009. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

¹ Proposition, 448.

² Proposition, 455.

Rappel historique

Ces projets de plans localisés de quartier (PLQ) sont présentés en remplacement de celui qui a été refusé par votation populaire en septembre 1998, suite à un référendum. L'historique détaillé se trouve en annexe. (*Annexe 1.*)

Séance du 25 août 2009

Audition de M. Micheal Browne, collaborateur au Service des plans d'affectation et des requêtes du Département du territoire, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme

M. Browne présente les deux propositions ensemble, la proposition PR-714 et la proposition PR-715, qui concernent le même périmètre. Il rappelle que la partie sud-ouest de cette zone fait déjà l'objet de deux PLQ en force. Pour le PLQ 29713-23, il s'agit d'étendre l'urbanisation par deux immeubles de logements (R+3), et un square; au nord, des R+7 sont prévus afin de se raccrocher au bâti existant, avec une alternance de bâtiments plus bas. Il signale que les deux PLQ sont en cours d'instruction. Ce périmètre, d'une superficie de 7058 m², situé en zone de développement 3, est constitué de quatre parcelles privées, de trois parcelles propriété de l'Etat de Genève, ainsi que d'une parcelle propriété de la Ville de Genève. L'Etat est majoritaire dans cette zone. Ce projet prévoit environ 80 logements et un parking souterrain de 96 places pour les habitants et les visiteurs.

Quant au PLQ 29714-231, trois bâtiments sont prévus, soit un R+3, un R et un R+7 à la pointe de la parcelle, représentant 100 logements, pour un indice de 1,2, et 1000 m² destinés à des activités; il y aura aussi 138 places de stationnement et une servitude de passage public à pied est proposée. M. Browne déclare, en outre, que seules deux observations sont parvenues au Département du territoire, la première de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), qui souhaiterait des gabarits plus importants. Il rappelle, en l'occurrence, que ces gabarits sont déjà importants. La seconde observation provient d'un privé qui aimerait continuer à vivre sur sa parcelle et à qui il a été répondu que la crise du logement nécessitait l'urbanisation de ce secteur.

M. Doessegger rappelle qu'un premier PLQ, adopté par le Conseil d'Etat en 1960, a été abrogé en 1986 en raison de son indice élevé. Il ajoute que, en 1995, un PLQ préavisé favorablement par le Conseil municipal, et pour lequel une parcelle avait été acquise, avait fait l'objet d'un référendum et avait été refusé en votation populaire. Il précise que c'est pour cette raison que les gabarits ont été revus à la baisse, permettant de calmer le jeu tout en restant dans des normes urbaines. Il mentionne que les deux derniers PLQ acceptés datent de 2006 et 2008, et que les recours portés contre ces projets ont échoué devant le Tribunal administratif.

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Il remarque que l'Etat et la Ville de Genève ont une maîtrise importante du terrain dans ce secteur et M. Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a écrit à la Ville de Genève qu'il comptait construire 60% de logements sociaux dans cette zone. M. Doessegger pense que ce projet est satisfaisant, puisqu'il permet de construire du logement social. Il informe que le Conseil administratif demande à l'Etat, dans l'article 2 de l'arrêté, de respecter l'article 4 A, alinéa 1, de la loi générale sur les zones de développement (L 1 35), soit:

«Art. 4 A (26) Catégories de logements

»¹ Dans les périmètres sis en zone de développement et dont la zone primaire est la zone villa, celui qui réalise des logements a le choix entre:

- »a) la construction de logements soumis au régime HM, au sens de l'article 16, alinéa 1, lettre d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977, ou en coopérative d'habitation à raison de 30% du programme, ou
- »b) la cession à l'Etat, à une commune ou à un autre organisme sans but lucratif, à titre onéreux et au prix admis par l'Etat dans les plans financiers, de 25% du périmètre pour la construction de logements d'utilité publique.»

La présentation terminée, la présidente passe aux questions, qui concernent les deux propositions.

A une commissaire qui s'inquiète de la disparition du bâtiment à la pointe du périmètre que le Conseil administratif voulait conserver (PR-715), M. Browne répond que la Commission des monuments, de la nature et des sites n'a pas jugé utile de conserver cette maison.

Une autre commissaire aimerait savoir sur quelle parcelle la Fondation pour le logement coopératif va construire. M. Browne, tout en indiquant une parcelle, signale que la répartition des droits à bâtir va encore changer.

La présidente demande si l'orientation des bâtiments permettra de respecter les normes Minergie-P, et si cet aspect est généralement pris en compte.

M. Browne signale que l'orientation est idéale pour les R+3 pour lesquels cette norme peut s'appliquer, mais il n'en est pas sûr pour le bâtiment R+7 prévu dans la proposition PR-715.

Pour répondre à un commissaire qui s'interroge sur la destination du bâtiment d'un niveau de la proposition PR-715, M. Browne précise qu'il est destiné à des activités.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas indiquer le respect des logements d'utilité publique (LUP) directement dans le PLQ, document de référence,

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

plutôt que dans le projet d'arrêté. M. Browne répond que le Conseil d'Etat pensait qu'il était suffisant de le mentionner de cette manière. C'est la demande définitive qui garantit le logement social.

M. Doessegger rappelle que le règlement d'application n'existe pas encore et que la Ville de Genève constate que, parfois, cela se passe mal et qu'il est nécessaire d'avoir l'appui du Conseil municipal pour insister sur ce point. La Ville ne fait actuellement pas partie du groupe de travail qui planche sur les LUP.

Après le départ de MM. Browne et Doessegger, une commissaire déclare ne pas être satisfaite de ces PLQ. En effet, l'indice d'utilisation du sol pourrait être meilleur et elle est frappée par la remarque de la FPLC à ce sujet, qui ne peut pas être soupçonnée de vouloir gagner de l'argent en densifiant cette zone, et elle demande l'audition de la FPLC. Elle ajoute qu'elle aimerait également l'entendre sur les normes Minergie.

Soumise au vote, cette audition est acceptée par 12 oui (2 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 AGT, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Séance du 1^{er} septembre 2009

Audition de M. Florian Barro, président de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), accompagné de M. Cédric Bocion, gestionnaire

M. Barro présente la FPLC et rappelle que celle-ci est née par la volonté du Grand Conseil et que ses buts sont plus la promotion que la construction, notamment pour du logement HBM ou coopératif. Il ajoute que les projets sont menés jusqu'à l'entrée en force d'un PLQ, puis confiés à une fondation, à une collectivité publique ou à une coopérative. La FPLC fait parfois des travaux de rénovation et réalise également des chambres d'étudiants et M. Barro donne en exemple l'Hôtel Carlton, acheté à cette fin. Pour développer le parc de logements, elle intervient dans le programme des LUP. M. Barro signale que la fondation est devenue propriétaire dans la zone recouverte par ces deux PLQ, pour faire de la promotion pour l'Etat de Genève.

La FPLC est intervenue sur deux points concernant le PLQ 29714-231 (proposition PR-715). En premier lieu, il semblerait que le bâtiment B ne puisse être réalisé rapidement, le propriétaire de la parcelle voisine, N° 1223, ne désirant pas développer et rappelant une servitude de limite de hauteur datant de 1959, ainsi que la valeur sentimentale de son bien qu'il habite depuis son enfance. M. Barro ajoute qu'il ne semble pas économiquement raisonnable de construire une barre d'immeuble de 60 logements en quatre étapes et il pense que R+3 n'est pas un

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

gabarit intéressant; des gabarits plus élevés avec des espaces publics plus importants seraient préférables. Il estime que de passer d'un indice de 2,5 à 1,2 est un réel gaspillage en pleine ville. Il reconnaît qu'il faut tenir compte du contexte historique, mais il observe que celui-ci a évolué ces dernières années, et il pense qu'il est possible d'améliorer le projet.

M. Barro répond aux inquiétudes sur les problèmes que pourrait entraîner une augmentation des gabarits sur les projets en cours, en expliquant qu'il y a un jeu d'implantation et qu'il est nécessaire d'équilibrer les pleins et les vides. Il signale qu'il existe une marge de manœuvre et il répète qu'un R+3 en pleine ville n'a pas de sens. Il rappelle que le référendum était surtout lié à la densité.

Cette réponse a été complétée par un courrier de la FPLC, daté du 21 septembre 2009, précisant que si, dans le cadre de l'économie de projets indispensable pour des logements sociaux et pour avoir des gabarits plus importants et surtout plus proches des standards urbains, le gabarit de l'immeuble B du PLQ 29714-231 est augmenté de deux étages, les contraintes d'alignements relatives à la LCI demeurent respectées.

La commissaire remarque que l'opposition concernait aussi la vue sur le parc et demande si la FLPC jouera le rôle d'opérateur.

M. Barro remarque que passer d'un indice villas à un indice plus élevé génère toujours des risques. L'Etat, majoritairement propriétaire dans ce périmètre, doit être actif. Il évoque une opération comparable, celle des Marbriers, dans laquelle la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) avait estimé qu'un étage supplémentaire aurait pu être ajouté. Le passage d'un indice de 1 à 1,2 représente une augmentation de 20%. Il rappelle que la toiture et les fondations ont le même coût pour un R+3 ou un R+8.

Une commissaire se renseigne sur l'impact financier de la mise en application des normes Minergie.

M. Barro répond que les coûts de l'application de ces normes ont tendance à baisser et que le surcoût est évalué à environ 5 à 7%. Il souligne que certains projets sont proches de Minergie sans en avoir le label et il rappelle que la fondation ne propose que des logements qui respectent les normes minimales.

Un autre membre de la commission relève que la surface de plancher prévue en HBM est de 50% et il se demande si cela est réaliste. M. Barro en est convaincu.

Ce même commissaire voudrait savoir si l'article 4 A pourrait en retarder la promotion.

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

M. Barro précise que la fondation réalise des HBM ou des LUP, en collaboration, les autres parties lui en laissant le soin en échange d'une compensation. Il considère que cela ne nuit pas à la réalisation et conclut en disant que la FPLC est ouverte et peut collaborer avec la Ville de Genève.

Discussion

Après le départ des représentants de la FPLC, la commission passe à la discussion.

Une commissaire socialiste rappelle que ce projet est issu de la collaboration entre la Ville et le Canton de Genève. Elle estime que ce PLQ pourrait être accepté avec une réserve permettant d'étudier la proposition de la fondation. Elle pense que les deux départements, celui de la Ville et celui de l'Etat, pourraient, dans un deuxième temps, se mettre d'accord sur la meilleure solution à adopter. Elle informe que les réserves formulées par le Conseil municipal sont systématiquement étudiées par le département.

Une membre du groupe des Verts déclare que son groupe partage cet avis. Elle regrette l'absence d'une vision globale de ce périmètre. Elle relève l'intérêt des explications de M. Barro et annonce une proposition d'amendement de son groupe. Cet amendement ajoute un troisième alinéa à l'article 2 des arrêtés des propositions PR-714 et PR-715: «Ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur.»

Un libéral signale que son parti soutient le développement dans ce secteur et il ajoute qu'il n'émet aucune réserve sur les amendements. Il propose une formulation pour exprimer le souhait des socialistes, qui serait un quatrième alinéa à l'article 2 des arrêtés des propositions PR-714 et PR-715: «Vérifie la pertinence des observations de la FPLC, développées dans son courrier du 24 juin 2009, d'accroître les gabarits des immeubles proposés, en vue de garantir la qualité des espaces publics.» Ce courrier est annexé au présent rapport. (*Annexe 2.*)

Vote de la proposition PR-714 (PLQ N° 29713-231)

Après une ou deux remarques sur l'emplacement des amendements et sans autres commentaires, la présidente passe au vote de l'amendement des Verts: «Ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur.»

Cet amendement est accepté par 15 oui, soit à l'unanimité des membres de la commission.

La présidente fait voter l'amendement socialiste: «Vérifie la pertinence des observations de la FPLC, développées dans son courrier du 24 juin 2009,

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

d'accroître les gabarits des immeubles proposés en vue de garantir la qualité des espaces publics.»

Cet amendement est accepté par 14 oui (3 S, 3 Ve, 1 AGT, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

Soumis au vote, le projet d'arrêté suivant, amendé par la commission de l'aménagement, est accepté à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ PR-714 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29713-231, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur huit parcelles situées à l'avenue Soret et à la rue Soubeyran, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations avec le Conseil d'Etat afin que celui-ci:

- honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans les PLQ N°s 29656, 29713 et 29714;
- applique sur les parcelles privées l'alinéa 1 de l'article 4 A de la loi générale sur les zones de développement;
- ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur;
- vérifie la pertinence des observations de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), développées dans son courrier du 24 juin 2009, d'accroître les gabarits des immeubles proposés en vue de garantir la qualité des espaces publics.

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Vote de la proposition PR-715 (PLQ N° 29714-231)

Avant de passer au vote de cette proposition, la présidente rappelle que les amendements votés pour la proposition PR-714 concernent également la proposition PR-715.

Un commissaire libéral signale un détail à modifier dans l'arrêté, à l'article 2, il faut remplacer «la parcelle privée» par «les parcelles privées».

La présidente soumet au vote le projet d'arrêté de la proposition PR-715 amendé par les deux amendements et la modification de détail.

C'est par 15 oui, soit à l'unanimité, que la commission accepte le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ PR-715 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29714-231, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements, d'un bâtiment d'activités et d'un bâtiment de logements et d'activités sur 13 parcelles situées à la rue Edouard-Rod et à la rue Soubeyran, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations avec le Conseil d'Etat afin que celui-ci:

- honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans les PLQ N^{os} 29656, 29713 et 29714;
- applique sur les parcelles privées l'alinéa 1 de l'article 4 A de la loi générale sur les zones de développement;

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

- ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur;
- vérifie la pertinence des observations de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l’habitat coopératif (FPLC), développées dans son courrier du 24 juin 2009, d’accroître les gabarits des immeubles proposés en vue de garantir la qualité des espaces publics.

Annexes:

1. Présentation des projets de plans localisés de quartier N° 29713-231 (PR-714) et N° 29714-231 (PR-715) (à consulter sur intracm/documents/annexes aux propositions et rapports)
2. Courrier de la FPLC du 24 juin 2009 et réponse de la Direction générale de l’aménagement du territoire du 15 juillet 2009

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Avenue de Sainte-Clotilde 11
1205 Genève
Tél. 022 322 20 70
Fax 022 322 20 72

fplc@sfdp.ch
www.fplc.ch

01	Aménagement du territoire	111
10		121
11		122
12		131
13	25 JUN 2009	132
14		133
15		141
		142

FPLC

Fondation pour la promotion
du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Recommandé

Département du territoire
Direction de l'aménagement du territoire
Case postale 224
1211 Genève 8

Genève, le 24 Juin 2009

V/réf. :
N/réf. : FB/DC/cb
Affaire traitée par : Cédric BOCION

Concerne : Périmètre Rod-Soubeyran sur la commune de Genève-Petit-Saconnex, PLQ n° 29714,
enquête publique n° 1653

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à l'enquête publique mentionnée sous objet, laquelle concerne notre parcelle n° 1214.

Notre Fondation souhaite d'une manière générale que l'indice d'utilisation du sol soit le plus élevé possible afin qu'au final, les loyers soient minimisés.

Hors, à la lecture de ce projet de PLQ, nous constatons que l'immeuble prévu sur notre parcelle est un R+3, ce qui est très décevant, compte tenu de la proximité de cette zone du centre ville et du gabarit des Immeubles existants dans ce secteur, à savoir R+10, voire R+15.

Nous souhaiterions que vous saisissiez cette opportunité en augmentant quelque peu l'IUS, sachant également que la plupart des parcelles de ce périmètre sont propriété de l'Etat.

De plus, la répartition totale de la surface brute de plancher du PLQ nous paraît erronée. En effet, les immeubles A et B se voient attribuer un nombre équivalent de m² (environ 6'000 chacun), alors que l'immeuble B a une hauteur 2 fois moindre que l'immeuble A. L'immeuble B est certes un peu plus long que l'immeuble A, d'environ 50 %, mais cela nous paraît donc insuffisant pour combler cette différence.

Nous suggérons, afin de remédier à ces constats, de surélever la hauteur de l'immeuble B à R+5, voire R+7. Cette modification portera peu à conséquence en regard de la zone villa plutôt éloignée située au sud, le PLQ voisin entre les deux (n° 29713 à l'enquête publique également, et doté d'un IUS plus élevé) prévoyant un R+3. L'élévation progressive des Immeubles vue depuis le sud du périmètre nous paraît judicieuse.

Enfin, l'assiette du l'immeuble B est pour une petite part implantée sur la parcelle n° 1223 appartenant à un propriétaire qui ne souhaite pas vendre. Toutes les autres parcelles concernées sont propriété de notre Fondation ou de l'Etat. Au vu de l'urgence du besoin de logement, il serait donc également opportun de glisser, si possible, de quelques mètres vers le sud l'assiette de ce

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

bâtiment, permettrait ainsi de pouvoir envisager plus rapidement et de manière moins coûteuse la réalisation de cet immeuble.

Ces modifications permettraient, tout en utilisant rationnellement le sol, de créer des logements supplémentaires et nécessaires dans notre canton. Nous pourrions ainsi répondre encore plus favorablement à la mission qui nous a été confiée par l'Etat de Genève.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces observations et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fondation pour la promotion du logement bon
marché et de l'habitat coopératif



Florian BARRO
Président



Damien CLERC
Secrétaire général

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Direction générale de l'aménagement du territoire

PAR-Service des plans
d'affectation et requêtes
Case postale 224
1211 Genève 8

FPLC
Fondation pour la promotion du logement
bon marché et de l'habitat coopératif
Monsieur Florian BARRO, Président
Monsieur Damien CLERO, Secrétaire
général
Avenue de Sainte-Clotilde 11
1205 Genève

N^oréf.: 13 XdRMB/or
Dossier traité par: Michéel Brown -
tél. 022/546.73.85

Genève, le 15 juillet 2009

Concerne : Genève - Petit-Saconnex, rue Edouard-Rod - rue Soubeyran
Projet de plan localisé de quartier N° 29714-231

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Votre lettre du 24 juin 2009 relative au projet cité en référence nous est bien parvenue et a
retenu toute notre attention.

Nous avons pris note de vos observations, qui sont versées au dossier, celui-ci étant transmis
à l'issue de l'enquête publique au Conseil municipal de la Ville de Genève, afin qu'il puisse en
prendre connaissance avant l'élaboration de son préavis.

Vos observations appellent de notre part les réponses suivantes :

Selon le plan directeur cantonal, adopté en 2001, la densification différenciée de la couronne
suburbaine doit atteindre l'indice usuel de 1,2, voire plus, partout où le contexte le permet, en
tenant compte de la qualité de l'équipement public existant, ou facilement réalisable, et des
contraintes patrimoniales ou de végétation. La densité de 1,2 atteinte par ce projet de plan
localisé de quartier est donc conforme à ces prescriptions.

Envisager un indice d'utilisation du sol supérieur à 1,2 ne nous semble, en revanche, pas
raisonnable dans un quartier déjà fortement densifié. Pour rappel, le périmètre du projet
comprend certaines parcelles considérées par le plan d'extension N° 24 274-231, adopté par
le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil en 1960 et abrogé en 1986 au motif d'un indice
d'utilisation du sol excessif (IUS=2,5). En octobre 1992, la demande de renseignement
N° 16 812, portant sur des parcelles voisines, a proposé sans succès la construction de deux
barres de logements d'une hauteur de R+4 et R+5, ainsi que d'un petit bâtiment de R+4. Par
la suite, en 1995, le projet de plan localisé de quartier N° 28 783-231, établi en collaboration
avec la Ville de Genève, a retenu des hauteurs d'immeubles de R+3, avec un indice
d'utilisation du sol de 1,35. Pourtant, le 27 septembre 1998, suite au référendum lancé par
différents opposants et associations de quartier, ce même projet a été refusé par votation

FPLC - PLQ 29714 - soubeyran-rod - 16.07.09.doc

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Page : 2/2

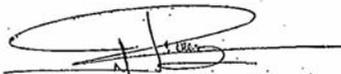
populaire. Ces échecs successifs plaident incontestablement en faveur de l'adoption d'une densité ne dépassant pas l'indice usuel de 1,2.

Afin d'éviter tout malentendu, le projet de plan localisé de quartier cité sous rubrique prescrit une surface brute de plancher (SBP) de 12 600 m² répartie de la façon suivante : bâtiment A, 7 000 m² ; bâtiment B, 5 300 m² ; bâtiment C ; 300 m². Une modification de la localisation des droits à bâtir pourra si nécessaire intervenir, sous réserve de l'accord des propriétaires concernés et du département, permettant ainsi une plus grande souplesse lors du montage de l'opération immobilière.

Nous remarquons enfin qu'une modification de l'implantation ou du gabarit de l'un des bâtiments projetés irait à l'encontre du plan d'ensemble et impliquerait de rouvrir, tout au moins partiellement, l'enquête technique. S'agissant d'éléments essentiels du plan, il en résulterait une nouvelle enquête publique, ce qui ne nous semble pas opportun.

En conséquence, nous pensons que ce projet mérite d'être soutenu surtout au regard de l'objectif premier, qui est de répondre au mieux à la crise du logement, tout en considérant au plus près les contraintes spécifiques du secteur considéré.

En espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée..



Xavier De Rivaz
Directeur de service

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

La présidente. Je vous rappelle que le bureau a mis cet objet à l'ordre du jour étant donné que nous étions contraints par des délais légaux.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Ce rapport a été rédigé dans des délais assez courts, comme vous avez pu le constater. Mais vous avez aussi vu que la commission était unanime pour approuver ces plans localisés de quartier (PLQ), qui permettent enfin de construire du logement à Genève. Même si notre groupe politique avait lancé un référendum contre les PLQ de ce secteur, il y a plus de dix ans, de l'eau a passé sous les ponts et nous avons voté ces projets d'arrêtés comme tout le monde.

La commission a fait quelques remarques. Par exemple, on pourrait densifier un peu plus, c'est-à-dire ajouter un ou deux étages aux immeubles prévus, pour autant que cela soit possible. Trois étages sur rez-de-chaussée (R+3) en pleine ville de Genève est un peu léger et, si l'on veut vraiment construire du logement, il faut prévoir un peu plus.

Il est évident que ce PLQ avait été conçu avec des bâtiments de cette hauteur parce qu'il y avait la crainte d'un référendum, comme nous en avons lancé un il y a douze ans... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, est-il possible de faire silence, ou de parler moins fort? Vous gênez l'oratrice. Merci.

M^{me} Hélène Ecuyer. Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas eu beaucoup de questions sur ces objets et la commission les a votés dans leur ensemble. J'espère donc que nous n'en parlerons pas pendant des heures, car nous avons d'autres points à traiter. Je pense que l'aspect historique pourra être développé par d'autres que moi.

Premier débat

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je prends la parole avec un peu d'ironie, dans la tête en tout cas, par rapport à ces PLQ. Je crois l'avoir déjà fait lors de l'entrée en matière, mais je ne peux pas m'empêcher d'enfoncer le clou une nouvelle fois pour rappeler à nos alliés d'A gauche toute! – à l'époque Alliance de gauche – et des Verts, à l'origine du référendum, qu'on revient maintenant avec ce triangle coupé en petits morceaux, avec un résultat qui sera certainement, au bout du compte, beaucoup moins intéressant que le PLQ de l'époque.

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

Ce dernier préservait un vrai parc public, alors que, maintenant, on n'a plus qu'un petit square – c'est bien le cas de le dire: un petit carré de verdure là au milieu... En outre, le seul bâtiment qui présentait un intérêt du point de vue patrimonial disparaît dans ces nouveaux plans successifs. Nous ne pouvons que le regretter, en tout cas nous, au Parti socialiste. Enfin, il faut souvent que dix ans passent pour que les mentalités évoluent.

J'aimerais aussi préciser, par rapport aux deux nouveaux PLQ présentés aujourd'hui, que la commission a demandé non pas de densifier, mais d'étudier la possibilité de densifier, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Cette possibilité avait été évoquée dans un courrier de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, qui réalisera une partie du PLQ. En période de crise du logement, ce serait vraisemblablement là une bonne opportunité.

En plus, au niveau des coûts de construction induits par la volonté d'appliquer les normes Minergie, il serait certainement plus rentable à tout point de vue de densifier cette zone par des gabarits un peu plus élevés. Mais nous ne l'avons pas imposé, nous avons demandé d'étudier la possibilité.

En définitive, dix ans après, nous sommes logiques avec nous-mêmes et nous revenons avec la même position. Nous sommes donc d'accord avec ces deux PLQ.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie une nouvelle fois d'avoir mis cet objet à votre ordre du jour. Comme vous le savez, nous avons des délais et, si nous les dépassons, le Conseil d'Etat peut considérer que c'est adopté sans conditions. Nous marquons de la sorte un autogoal...

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, nous sommes en train de discuter de densification de notre ville. Je vous rappelle que vous avez adopté le plan directeur communal et que nous devons réaliser des objectifs stratégiques très précis. Ces objectifs considèrent que nous avons, en Ville de Genève, la moitié des bâtiments sur 0,8% du territoire cantonal. La question de la densité est donc importante.

Vous avez ratifié le fait que nous allions réaliser un effort supplémentaire en construisant encore 10% de ce qui est nécessaire jusqu'à 2020, c'est-à-dire 300 logements sur notre territoire municipal par année. En l'occurrence, M^{me} Brunier, il ne s'agit pas du même projet, mais d'un projet moins densifié.

J'ai participé, pas plus tard que la semaine dernière, à une assemblée d'habitants des Eidguenots, où nous densifierons aussi, tout en maintenant un certain nombre de villas au caractère patrimonial. Nous avons garanti à ces habitants que

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

nous ne dépasserions pas 1,2, une densité tout à fait acceptable pour faire en sorte que la vie soit agréable dans notre ville, sans que ce soit un bourrage de bâtiments, avec tous les problèmes qu'il suppose.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir fait bon accueil à ces deux PLQ et je vous souhaite une bonne matinée.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-714 amendé par la commission est accepté à l'unanimité (58 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29713-231, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur huit parcelles situées à l'avenue Soret et à la rue Soubeyran, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations avec le Conseil d'Etat afin que celui-ci:

- honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans les PLQ N^{os} 29656, 29713 et 29714;
- applique sur les parcelles privées l'alinéa 1 de l'article 4 A de la loi générale sur les zones de développement;

Propositions: plans localisés de quartier avenue Soret/rue Soubeyran
et rue Edouard-Rod/rue Soubeyran

- ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur;
- vérifie la pertinence des observations de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l’habitat coopératif (FPLC), développées dans son courrier du 24 juin 2009, d’accroître les gabarits des immeubles proposés en vue de garantir la qualité des espaces publics.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté PR-715 amendé par la commission est accepté à l’unanimité (60 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d’utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29714-231, qui prévoit la construction d’un bâtiment de logements, d’un bâtiment d’activités et d’un bâtiment de logements et d’activités sur 13 parcelles situées à la rue Edouard-Rod et à la rue Soubeyran, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations avec le Conseil d’Etat afin que celui-ci:

- honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans les PLQ N^{os} 29656, 29713 et 29714;

- applique sur les parcelles privées l’alinéa 1 de l’article 4 A de la loi générale sur les zones de développement;
- ajoute des places de parking pour vélos, conformément aux normes en vigueur;
- vérifie la pertinence des observations de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l’habitat coopératif (FPLC), développées dans son courrier du 24 juin 2009, d’accroître les gabarits des immeubles proposés en vue de garantir la qualité des espaces publics.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

4. Motion du 5 novembre 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la place de Cornavin est une zone de rencontre, mais en théorie seulement;
- qu’elle est fréquentée par d’innombrables piétons, des véhicules TPG de toute nature et des taxis, qui s’enchevêtrent joyeusement sur le parvis de la gare;
- que, chaque jour, 15 poids lourds et 65 camionnettes desservent les commerces des alentours et que, pourtant, ils ne disposent d’aucune aire de livraison;
- que, de ce fait, ces véhicules se «casent» là où ils trouvent une place, gênant au passage tous les autres usagers;
- que le parvis de la place ne peut supporter une charge supérieure à 16 tonnes;
- qu’un marquage a été inventé spécifiquement pour ce parvis et qu’il ne correspond à rien dans la loi sur la circulation routière;
- que les piétons, pensant – à raison – qu’ils ont la priorité, traversent sans se méfier et se trouvent sans cesse confrontés à des véhicules motorisés là où ils les attendent le moins;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 2520.

- que la trémie de sortie du parking est située en plein là où les passagers descendent des bus;
- que les places deux-roues sont en nombre notablement insuffisant et que divers textes ont été acceptés par le Conseil municipal afin d’y remédier, notamment la motion M-436 «Pour une réelle interface train-vélo à Cornavin» et la proposition PR-494 relative à la construction d’une vélostation;
- que la prochaine transformation de l’aile est de la gare est le moment idéal pour repenser l’ensemble des circulations à l’extérieur du bâtiment, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - d’étudier la possibilité de déplacer la trémie de sortie du parking en dehors du parvis de la gare;
 - d’étudier des emplacements de livraison en sous-sol du parking et, pour les véhicules lourds, à proximité de la gare, hors du parvis, en prenant soin d’associer ces emplacements aux activités qu’ils desservent;
 - de planifier, avec l’ensemble des usagers, TPG et taxis notamment, un meilleur flux de circulation qui tienne compte en premier lieu de la sécurité des piétons et, concernant les taxis, qui leur permette de déposer et prendre en charge les clients dans des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les deux parties;
 - de créer des places pour deux-roues non motorisés en nombre suffisant;
 - de remplacer la cage en béton de l’ascenseur émergeant sur le parvis par du verre, comme initialement prévu;
 - d’intégrer la trémie piétonne dans un projet de mobilier et d’aménagement urbains.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je veux juste dire deux ou trois mots sur cette motion, que les Verts ont regardée un peu avec étonnement. Certes, la place de Cornavin a déjà fait couler beaucoup d’encre et son aménagement n’est peut-être pas optimal, mais il faut quand même voir que c’est une des seules zones de rencontre où les piétons ont réussi à obtenir la priorité et où ils sont respectés.

Cette place étrange perturbe les automobilistes et, du coup, ils roulent enfin lentement, en faisant attention aux piétons. Dans ce sens-là, nous trouvons que c’est effectivement une place réussie. En outre, nous avons trouvé une étude qui montrait que, à la fin de la première année déjà, le nombre d’accidents sur cette place réaménagée a été divisé par trois. Auparavant, il y avait six voies de circulation; maintenant, les voitures ne circulent plus sur la place et il n’y a plus que celles qui sortent du parking.

Toutes les demandes de cette motion sont soit déjà réalisées, soit impossibles. Je ne vais donc pas prendre beaucoup de votre temps pour l'instant. Si vous voulez renvoyer cette motion en commission, nous supposons que ce sera du travail inutile.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il suffit d'observer la circulation sur cette place, et pas seulement aux heures de pointe, pour se rendre compte que la sécurité des usagers est insuffisante. Si les piétons genevois ont tendance à emprunter les sous-sols, il n'en va pas de même pour les touristes, qui sont totalement désorientés par ce manque de réglementation des circulations, dans les flux notamment. Les cyclistes slaloment au milieu des bus, car il n'y a pas d'autre possibilité, et les risques d'accidents sont trop importants.

Les travaux d'extension de la gare amèneront encore une augmentation de densité à cet endroit et, pour cette raison, le groupe libéral propose cette motion et demande son renvoi en commission de l'aménagement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce sujet, tant il me semble évident. Mais compte tenu de la prise de position des Verts, je me permets de le faire.

Mesdames et Messieurs, tout le monde convient que la situation sur le parvis de la gare crée problème. Vous pouvez interroger n'importe quel citoyen, il vous le dira. Il s'agit d'apporter des améliorations. Pour notre part, nous pensions que nous aurions pu renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, mais, puisqu'il y a cette opposition des Verts, renvoyons-la à la commission de l'aménagement!

M. Rémy Burri (R). Voilà une motion très intelligente! Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait de hautes écoles pour constater la gabegie de la place de Cornavin... Je pense que les sources de réflexion seront suffisamment nombreuses, aussi le groupe radical recommande le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 46 oui contre 11 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité.

5. Motion du 10 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!» (M-835)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le pont de la Coulouvrenière est emprunté quotidiennement par plus de 2000 cyclistes;
- que ce pont est un axe important dans le réseau cyclable genevois;
- que les aménagements cyclables sont extrêmement succincts, voire dangereux sur ce pont;
- que la présence des rails du tram représente un danger supplémentaire pour les cyclistes;
- que la Ville de Genève a récemment entrepris une campagne de répression contre les cyclistes qui empruntent les trottoirs sur ce pont;
- que de nombreux accidents impliquant des cyclistes ont eu lieu à la sortie de ce pont et que la dangerosité de ce tronçon n'est plus à prouver,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir au plus vite un aménagement cyclable sécurisé, dans les deux sens, hors rails de tram, sur le pont de la Coulouvrenière;
- de suspendre, en attendant la réalisation de ces aménagements, la répression des cyclistes qui ne mettent pas en danger les autres usagers du trottoir.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous arrivons enfin à cette motion qui vise à protéger urgemment le cycliste de la Coulou. Je vois neuf astérisques sur la feuille de l'ordre du jour, ce qui signifie que la motion a été reportée autant de fois depuis le mois de novembre 2008! J'espère que ce n'est pas le nombre de victimes cyclistes recensées sur ce pont depuis le dépôt de cette motion...

Blague à part, ce pont est un axe important du réseau cyclable, même s'il est dépourvu d'aménagement. En 2008 et 2009, il a connu la plus forte progression du nombre de cyclistes qui l'empruntent quotidiennement. C'est aussi un des ponts où, en chiffres absolus, le plus de vélos circulent par jour, tout simplement parce qu'il se prête, de par sa topographie, à la circulation cycliste.

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 2663.

Mais ce pont est moins intéressant dans la mesure où aucun aménagement n'a été prévu lors de la construction du tram 13, sinon juste un petit pictogramme entre les rails, qui laissait présager le pire pour les cyclistes qui passeraient entre ces deux rails.

Tout cela mis à part, on nous a toujours objecté qu'il était difficile de concilier les uns et les autres. Je pense qu'il faut aujourd'hui au magistrat Pagani et aux services de l'Etat un signe politique, une volonté. Nous ne sommes pas des ingénieurs ni des techniciens, mais nous voulons un aménagement sur ce pont qui protège les cyclistes. Nous connaissons tous au moins une personne qui a été victime d'un accident à ce niveau-là. Notre magistrat Patrice Mugny lui-même est tombé et a failli se faire écraser... Peut-être certains regrettent-ils qu'il ne se soit pas fait écraser... (*Exclamations.*) Je vois vos sourires... Bref, c'est un endroit extrêmement dangereux, où il y a déjà eu beaucoup d'accidents.

Avant que n'arrive le pire, nous demandons un signe politique fort et la réalisation d'un aménagement, que ce soit une cohabitation avec partage du trottoir, comme nous le voyons à d'autres endroits, que ce soit un viaduc ou la suppression d'une voie de voitures. Nous ne sommes pas des techniciens, mais nous voulons aujourd'hui une solution pour ce pont.

Il nous semblait qu'un accord avait été trouvé entre les cyclistes et les services de la Ville. Il consistait à tolérer les cyclistes sur le trottoir du pont de la Coulou. Certes, ce n'était pas une très bonne idée, puisqu'il n'y a pas beaucoup d'espace sur ce trottoir, mais de là à verbaliser, comme l'a demandé le conseiller administratif Maudet, les cyclistes qui empruntent ce trottoir, non! Cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Je vous invite donc à voter cette motion...

Une voix. L'Alternative...

M. Mathias Buschbeck. L'Alternative vous invite à voter cette motion!

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien approuve cette motion. Il propose cependant un amendement. Nous pensons que les cyclistes ne peuvent pas se permettre de ne pas respecter les lois et les règles de la circulation. Le comportement de certains d'entre eux sur le trottoir est inacceptable. A notre avis, il n'est pas judicieux de faire en sorte que le cycliste devienne, par l'absence de règles, l'élément prioritaire sur le trottoir, qui est destiné aux piétons.

Nous sommes là, Mesdames et Messieurs, pour faire en sorte que les lois soient appliquées partout – et pour tous – de la même façon. C’est la raison pour laquelle nous proposons de supprimer la seconde invite de la motion, ce qui rétablit les règles élémentaires de la circulation:

Projet d’amendement

Supprimer la seconde invite.

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous partageons un même objectif puisque le groupe libéral a déjà déposé la motion M-828 intitulée «Pont du Mont-Blanc pour tous». Nous déplorons l’absence de solution globale pour les cyclistes, mais, en l’occurrence, nous ne pourrions voter cette motion M-835 que si la seconde invite est supprimée.

Nous ne pouvons accepter une zone de non-droit, des situations d’exception dans l’application des lois et règlements en suspendant la répression des cyclistes. Sinon, nous partageons l’objectif de cette motion mais, à l’instar du groupe démocrate-chrétien, nous ne la voterons pas si cette seconde invite est maintenue.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, deux invites sont adressées au Conseil administratif. La première est urgente et nous la soutenons. Mais la seconde invite est effectivement irrecevable à notre avis. Sans doute est-il utile de rappeler ici à certains de nos collègues que les communes n’ont pas de compétences en matière de loi sur la circulation.

De plus, un cycliste qui roule sur un trottoir met *de facto* en danger les autres usagers du trottoir. Dès lors, nous soutiendrons l’amendement de l’Entente et, s’il est accepté, nous voterons la motion.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical acceptera l’amendement du Parti démocrate-chrétien, parce que, pour nous, la loi est la même pour tous. Néanmoins, au sujet de cette motion, même s’il est vrai que le problème de la circulation des vélos à Genève est relativement grave, nous ne voyons vraiment pas comment mettre une bande ou une piste cyclable sur ce pont, à moins de supprimer complètement une voie de circulation.

Au jour d'aujourd'hui, avec les travaux actuels à Genève, nous ne voyons pas très bien comment faire circuler les vélos sur le trottoir... Pourquoi alors ne pas mettre les piétons dans le lac? Honnêtement, en l'état, nous ne savons pas comment faire. Par conséquent, nous refuserons la prise en considération de cette motion et son renvoi en commission.

Nous espérons en revanche sincèrement que la réouverture des ponts de l'île transformés apportera une solution définitive à cette situation.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion est refusé par 34 non contre 23 oui.

Mis aux voix, la motion est acceptée par 39 oui contre 19 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir au plus vite un aménagement cyclable sécurisé, dans les deux sens, hors rails de tram, sur le pont de la Coulouvrenière;
- de suspendre, en attendant la réalisation de ces aménagements, la répression des cyclistes qui ne mettent pas en danger les autres usagers du trottoir.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Monsieur Jean-Charles Lathion, vous voulez prendre la parole maintenant?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, permettez-moi de réagir par rapport à ce vote. La Ville de Genève recommande donc le non-respect des lois élémentaires de la circulation... Nous sommes en train de nous ridiculiser pratiquement dans toute la Suisse par certaines prises de position du Conseil administratif! Et maintenant, dans sa majorité, ce Conseil municipal fait la même chose! C'est vraiment déplorable. Nous sommes quand même là, en tant qu'élus, pour faire appliquer les lois et non pas pour encourager les gens à les détourner!

Motion: cyclistes sur le pont de la Coulouvrenière

La présidente. Je vois que M. le maire veut aussi prendre la parole, mais, généralement, on ne commente pas les votes. Tous les débats se font avant le vote. Exceptionnellement, Monsieur le maire, je vous donne la parole, mais pour la suite de la séance je vous prierais de vous en tenir à cette règle.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'intervention de M. Lathion me fait bondir sur ma chaise. Monsieur Lathion, il s'agit quand même de questions de sécurité importantes pour nos concitoyennes et concitoyens.

C'est vrai, ce pont de la Coulouvrenière est dangereux. Je vous rappelle qu'un cycliste est fragilisé au milieu de la circulation, j'ai eu l'occasion de le constater. Si on tombe au pont du Mont-Blanc, on tombe de l'autre côté de la barrière qui longe le pont et on peut se dire, Monsieur Lathion, qu'on peut au moins échapper à un accident grave. Mais, sur le pont de la Coulouvrenière, ce qui peut se passer est effectivement dramatique.

Mesdames et Messieurs, j'allais effectivement vous proposer de voter cette motion, mais également vous signaler que vous avez la possibilité d'inscrire des objets dans le plan financier d'investissement. Monsieur Buschbeck, quand nous traiterons le budget à la commission des travaux et des constructions, je vous recommande d'inscrire une piste cyclable sur le pont de la Coulouvrenière, parce que cela me paraît l'évidence. De mon côté, je fais miennes vos préoccupations.

Ceci étant, Monsieur Lathion, je trouve votre intervention un peu extraordinaire... J'ai lu hier dans le journal *Le Temps*: «Le Conseil administratif a pris une position très claire contre l'augmentation des billets TPG.» Le titre de l'article était: «La Ville de Genève, une fois de plus, se singularise par rapport à l'Etat de Genève». Oui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous nous singularisons, parce que nous faisons de la politique et nous défendons les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens, qui sont encore plus gravement menacés dans la crise que nous traversons!

Je ne vois pas là ce qu'il y a de dramatique à dire les choses et à faire de la politique, même en contredisant non pas des positions du Grand Conseil et du Conseil d'Etat – en l'occurrence, le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur cette question – mais en affirmant des positions politiques qui visent à défendre nos communiens, qui ont tout intérêt à préserver leur pouvoir d'achat.

Je trouve donc un peu ridicule, Monsieur Lathion, alors que nous collaborons très bien avec les autorités cantonales sur beaucoup d'objets, de continuer à entretenir cette polémique qui n'a aucun sens. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Voilà, je pense que ces cas de figure suscitent trop de débats. Je propose de nous arrêter là...

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été mis en cause!

La présidente. Oui, vous avez été mis en cause. Je vous laisse la parole, mais j'insiste pour qu'on ne prenne plus la parole après les votes, sinon nous ne nous en sortirons pas. Monsieur Lathion, rapidement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je ne permettrai pas à la démagogie d'avoir le dernier mot. Je trouve tout à fait normal que le Conseil administratif ait réagi par rapport aux TPG et j'approuve sa position, mais, en ce qui concerne le pont de la Coulouvrenière, je pense que les cyclistes peuvent descendre du vélo pour faire les 300 m qui les séparent de l'autre berge. Il y va de la sécurité des piétons, qui sont prioritaires sur le trottoir. C'est la loi, Madame la présidente, et le magistrat, dans son intervention, est vraiment en train de divaguer! (*Exclamations et applaudissements.*)

6. Projet d'arrêté du 26 novembre 2008 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses qui travaillent pour la Ville de Genève» (PA-90)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que:

- la Gérance immobilière municipale a externalisé l'entretien de ses immeubles;
- la Ville de Genève méconnaît les conditions dans lesquelles les travailleurs de ces entreprises sont engagés;
- le recours à des tiers coûte cher à la Ville, puisque les entreprises facturent à cette dernière environ 25% en sus de ce qui revient à l'employé;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncé, 2863. Motion d'ordre, 2865.

Projet d'arrêté: internalisation des concierges et des nettoyeurs

- la Ville a mis en place des cours de formation pour les concierges;
- la présence d'un-e concierge dans les immeubles d'habitation est un investissement dans le temps en contribuant à l'entretien optimal du patrimoine de la Ville, tout en participant au lien social,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

arrête:

Article unique. – Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève n'est plus confié à des entreprises privées.

La présidente. Le bureau vous rend attentifs au fait que cet objet ne peut être assimilé, dans sa teneur, à un arrêté sur des objets décrits de manière exhaustive sous l'article 30 de la loi sur l'administration des communes. Il devrait donc être requalifié en motion ou résolution. Nous en laissons la liberté aux proposantes et proposant. Je donne la parole à l'une ou l'un des auteurs du projet d'arrêté, afin qu'il développe la proposition. Madame Salika Wenger, vous avez la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons déjà présenté, il y a quelque temps, la motion M-704 demandant à peu près la même chose. Il y a un an que nous attendons le rapport de la part des libéraux. Alors, il semble qu'il serait peut-être le bienvenu... (*Remarque.*) Oui, M^{me} Magnin est en charge du rapport que nous attendons toujours. Il ne serait pas inutile pour les travaux sur cet objet que ce rapport nous parvienne quand même avant la fin de la législature.

Pour ce qui concerne l'internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses de la Ville de Genève, il n'est pas non plus inutile de rappeler que nous sommes dans une période difficile, où les personnes les moins qualifiées se retrouvent en grandes difficultés. Nous nous devons donc de garder ou, en tout cas, dans toute la mesure du possible, de tenter de faire une politique anticyclique. En l'occurrence, nous savons que les personnes dont nous venons de parler, les concierges, les nettoyeurs et les nettoyeuses, ne sont pas les mieux loties au niveau des conditions de travail et de salaires dans les entreprises qui sont sollicitées pour travailler à la Ville.

Il nous semble intéressant de réintégrer dans le giron de la Ville les concierges. C'est même là une nécessité, parce qu'un immeuble sans concierge est quand même un immeuble qui peut générer un certain nombre de problèmes, on l'a

constaté de nombreuses fois. S'il n'y a pas de concierge, on peut se retrouver en difficulté. Je ne dis pas que c'est toujours le cas, mais je dis qu'il est plus sérieux d'avoir des concierges.

Et comme nous parlons des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), nous pensons qu'il est légitime que ces concierges soient engagés par la Ville. Dans mon immeuble, par exemple, il n'y a plus de concierge, mais une entreprise privée passe une fois par semaine pour nettoyer plus ou moins l'escalier. Or nous avons un certain nombre de difficultés de fonctionnement au niveau des locataires. J'imagine bien qu'on retrouve la même situation dans les immeubles de la GIM.

Nous avons besoin de personnel non seulement dans les immeubles de la GIM, mais aussi dans les locaux administratifs, et nous en avons besoin en permanence. Or il ne nous semble pas judicieux de faire des appels d'offres en donnant le mandat au moins offrant. Le moins offrant veut dire que les personnes sont moins bien payées. Vous semble-t-il normal que notre gouvernement de gauche adopte une politique de cet ordre, alors qu'en ce moment nous savons que les personnes peu qualifiées ont un certain nombre de difficultés à trouver du travail? Je ne crois pas.

C'est pourquoi nous demandons d'internaliser les concierges, les nettoyeurs et les nettoyeuses. Nous espérons que vous aurez la clairvoyance de nous suivre pour renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances.

Préconsultation

M^{me} Odette Saez (DC). Je crois que nous sommes en train de nous tromper de débat, parce que l'article unique de ce projet d'arrêté dit: «Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève n'est plus confié à des entreprises privées.» Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comment être si catégorique?

Si le Parti démocrate-chrétien reconnaît la nécessité de concierges et leur efficacité dans les immeubles de la GIM, comment exiger que celle-ci s'engage à ne plus faire appel à des nettoyeurs issus d'une entreprise externe? Cela voudrait dire que les auteurs de ce projet d'arrêté sont d'accord de laisser la saleté dans les allées en l'absence de concierge! Nous savons très bien que tous les immeubles de la GIM n'ont pas un concierge. Alors, comment faisons-nous, Mesdames et Messieurs?

Au Parti démocrate-chrétien, nous ne soutenons pas les dogmes et ce projet d'arrêté en a tous les prémices. Pour ces raisons, nous le refuserons.

M^{me} Sophie Kuster (UDC). Ce projet d'arrêté nous revient avec quelques modifications. Nous avons déjà refusé sa première version et l'Union démocratique du centre votera de nouveau non, quasiment pour les mêmes raisons. En effet, le projet ne peut pas préciser le nombre de postes que nous devons créer. Dans cette période financièrement difficile pour la Ville de Genève, je renvoie l'argument aux proposant de cet arrêté: nous ne savons pas combien de postes nous créerons ni combien cela coûtera.

La deuxième objection, c'est que ces concierges devront habiter dans les immeubles censés abriter des personnes de condition modeste. Par conséquent, combien de familles nécessiteuses attendront sur la liste de plusieurs milliers de personnes, pour la simple raison que des centaines de logements seront occupés par des concierges?

Le troisième point, c'est de savoir... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, ce n'est plus possible! L'oratrice ne s'entend plus parler et vous nous gênez également. Faites l'effort de changer de salle si vous avez à discuter, parce que, là, on ne s'entend plus!

M^{me} Sophie Kuster. Merci, Madame la présidente. Nous avons une autre question, qui se posera dans chaque immeuble à l'heure de la pénurie actuelle de logements: une fois ces concierges engagés, vous devrez créer des logements de fonction. Or lesdits concierges seront fonctionnaires de la Ville et ils prendront leur retraite autour de 60 ans. Comment récupérez-vous ces logements de fonction et où allez-vous reloger ces mêmes concierges qui auront terminé leur travail au service de la Ville de Genève?

Nous répétons donc que nous allons nous aventurer dans une opération et des coûts dont nous n'avons pas la moindre idée. L'Union démocratique du centre dit non!

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical refusera aussi cet objet, mais pas vraiment en raison du fond, sur lequel nous sommes relativement d'accord. En effet, il est vrai qu'il est mieux d'avoir un concierge dans un immeuble. S'il n'y a pas de concierge et que l'ascenseur tombe en panne, vous êtes bloqué dans votre ascenseur jusqu'au moment où quelqu'un voudra bien sortir de son appartement, après vous avoir entendu crier ou appuyer sur l'alarme – pour autant qu'elle ne sonne pas au sous-sol...

Mais le problème est que, comme l'a dit la préopinante démocrate-chrétienne, nous nous trompons de débat. Ce n'est pas ce qu'on nous demande. On nous

demande de ne plus faire appel à des entreprises de nettoyage privées pour effectuer les travaux dans nos immeubles. Certes, mais dans le même discours de M^{me} Wenger, nous entendons que ces travailleurs ne sont pas bien traités parce qu'il s'agit de personnel non qualifié. Alors, la seule solution consiste à faire passer les entreprises privées à la trappe...

Je ne pense pas que ce soit exactement le but prévu, parce que cela voudrait dire que ces gens qui sont peut-être déjà dans des situations précaires au point de vue du travail se retrouveront encore plus fragilisés, puisque leur principal client, la Ville de Genève, leur dira: «Écoutez, vous êtes gentils, mais on n'a plus besoin de vous, vous restez à la maison...» Nous ne pensons pas que c'est ce qu'il faut. Ne serait-ce que pour cette raison, nous voterons contre ce projet d'arrêté.

Ce qui nous fait surtout peur, c'est que nous avons l'impression de nous diriger gentiment vers une fonctionnarisation des concierges. Mais il n'est pas question, pour le groupe radical, de commencer à avoir des concierges totalement professionnels, qui ne font que ce travail et qui sont fonctionnaires de la Ville. Il y a une époque où cela ne marchait pas trop mal: le concierge prenait l'appartement et il avait un abattement de loyer en fonction justement du travail qu'il devait faire dans l'immeuble. Nous devrions peut-être faire quelque chose à ce niveau-là, mais ce n'est pas ce qui est demandé ici. Par conséquent, nous voterons contre ce projet d'arrêté – ou de motion quand il sera modifié par les votants.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un de ces textes purement politiques et dogmatiques – enfin, ce n'est qu'un de plus! Pourquoi vous dis-je cela? Parce que, pour le groupe libéral, ce projet d'arrêté n'a qu'un seul objectif, comme l'a très bien dit M. Dossan tout à l'heure: municipaliser les concierges et en faire de nouveaux fonctionnaires.

Voilà comment on préfère créer des postes de fonctionnaires plutôt que de faire appel à des entreprises extérieures, en l'absence de concierge et lorsque c'est nécessaire, pour maintenir des immeubles propres et non dans un état de saleté, ce qui serait indécent. Voilà comment, en fait, on exclut par pur dogmatisme les nécessités. Il n'y a pas un concierge par immeuble de la GIM aujourd'hui, malgré la motion M-704, dont le rapport n'a pas encore été rendu.

Malgré cette motion, il n'y a pas de concierge unique par immeuble de la GIM. A partir de là, il y a la réalité et la réalité est que certains concierges doivent se partager des tâches nécessaires pour des personnes à mobilité réduite ou qui auraient besoin d'un certain soutien. Nous sommes tout à fait d'accord que ce lien-là est parfois utile dans les immeubles, mais il arrive un moment où le principe de réalité doit prévaloir sur le dogmatisme politique. Or ce projet d'arrêté n'est que dogmatisme politique et, pour nous, il est bien évidemment hors

de question d'accepter toute municipalisation de nouvelles fonctions, notamment de concierges.

Ceci étant, sans grande surprise, nous refuserons ce projet d'arrêté.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 32 oui contre 28 non.

La présidente. Je fais voter le renvoi en commission des finances, proposé par le groupe A gauche toute! (*M^{me} Pérez demande la parole.*) Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez (AGT). Je veux dire aux sceptiques qu'en fin de compte la motion M-704 a déjà été votée en commission du logement et qu'il est avéré que la présence des concierges dans les immeubles est nécessaire. Maintenant, il s'agit d'une histoire de coûts et je crois que la commission des finances est la mieux habilitée pour traiter cet objet...

La présidente. Vous demandez donc le renvoi à la commission des finances, Madame Pérez. C'est ce que nous étions en train de voter...

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances est accepté par 20 oui contre 17 non (21 abstentions).

7. Motion du 26 novembre 2008 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Catherine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!» (M-837)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque patent d'ateliers disponibles pour les artistes en ville de Genève;
- la volonté politique affichée du soutien aux artistes en facilitant l'accès à des espaces suffisants et à bon marché;
- les récentes disparitions d'ateliers notamment sur le site d'Artamis;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 2962.

- le mandat donné par le Conseil administratif à un groupe de travail chargé d'examiner la situation relative au manque d'ateliers;
- le rapport rendu par ce groupe de travail en 2002 au Conseil administratif évoquant, entre autres, la possibilité de construire des ateliers d'artistes à la rue François-Grast en lieu et place des actuels garages en état de vétusté;
- l'étude de faisabilité qui a suivi, produite par le Service d'architecture, concluant à la possible réalisation de 24 ateliers d'artistes à cet endroit;
- l'acceptation de cette étude par le Conseil administratif en mars 2004;
- l'inscription de cette réalisation dans le 1^{er} plan financier d'investissement (PFI), mais qu'en raison des capacités financières de la Ville de Genève à l'époque ce projet n'a pu être réalisé;
- qu'aujourd'hui ce même projet figure toujours au 4^e PFI pour un montant de 4 millions de francs, mais dans les projets non planifiés;
- que ce projet d'ateliers est à considérer comme étant devenu prioritaire et qu'il viendrait compléter les 21 ateliers existants;
- qu'il devrait pouvoir se concrétiser pour un coût moins onéreux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à concrétiser le projet de 24 ateliers d'artistes à la rue François-Grast dans les plus brefs délais, si possible en en réduisant le coût.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je m'exprimerai ici au nom de l'Alternative. Vous avez toutes et tous constaté qu'il s'agit d'une motion déposée il y a quasiment une année. Depuis, nous avons eu souvent l'occasion de parler de ces ateliers d'artistes qui nous préoccupent toutes et tous dans la commune, et même dans les communes avoisinantes. Pourquoi cette motion?

J'habite le quartier où se trouvent ces fameux garages évoqués dans cette motion et, m'interrogeant sur l'avenir de cette parcelle, je me suis renseignée. J'ai appris qu'en 2002, dans le contexte d'un sinistre survenu à proximité de la rue François-Grast, c'est-à-dire vers la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif avait constitué un groupe de travail dont l'objectif était d'examiner la situation relative au manque d'ateliers d'artistes. On en parlait déjà il y a une dizaine d'années.

Un rapport établi pour le Conseil administratif évoquait la possibilité de construire un certain nombre d'ateliers d'artistes en lieu et place de ces garages de la rue François-Grast, lesquels sont dans un état absolument crapoteux. Le Service d'architecture a ensuite fait une étude de faisabilité sur ce site-là et il a conclu qu'il était possible d'en construire vingt-quatre – c'est quand même un certain nombre – pour un coût de 4 millions de francs environ.

Le Conseil administratif a accepté cette étude en mars 2004 et il a introduit une ligne dans le 1^{er} plan financier d'investissement (PFI), sous la rubrique «Industrie, artisanat, commerce». Nous en sommes aujourd'hui au 4^e PFI et que s'est-il passé depuis? Le Conseil administratif a fait reculer ce projet dans la section «Projets non planifiés» du PFI, parce que, à cette époque, il a fait des choix et a estimé que les ateliers d'artistes ne faisaient pas partie de ses objets prioritaires, ce qui est fort dommage.

Il faut savoir, comme je vous le disais en préambule, que nous avons beaucoup discuté de ces ateliers d'artistes. Un certain nombre d'entre eux ont disparu, des questions se sont posées par rapport à l'assainissement du site d'Artamis, d'autres incendies sont survenus, notamment vers la gare des Eaux-Vives, causant la perte d'un ou deux ateliers. Bref, il s'agit tout de même aujourd'hui de s'interroger sur le nombre d'ateliers que la Ville possède. Elle le sait et d'ailleurs, à la commission des arts et de la culture, est à l'étude la motion M-817, qui nous parle d'ateliers d'artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire.

Dans ce cadre-là, nous avons pris connaissance du nombre d'ateliers d'artistes dont la Ville dispose, comment elle les attribue et où ils se situent. Au surplus, nous avons appris qu'il y a énormément de demandes en ville, puisque, tout récemment, on recensait 67 candidats pour 21 locaux à attribuer.

Il y aurait globalement, d'après ce que le département de la culture nous a dit lors de son audition, plus de 400 demandes au niveau du canton. Par conséquent, la construction de 24 ateliers en lieu et place de garages qui tombent en décrépitude ne serait pas du luxe, même si, au fond, elle ne résoudra pas le problème de la demande. Mais il faut bien commencer quelque part.

Aussi je vous suggère de voter cette motion, mais je présente également un amendement au nom de l'Alternative. Dans son esprit, cet amendement vise à attribuer ces 24 locaux supplémentaires en priorité aux communiers. Il convient toutefois de développer des lieux de production décentralisés dans d'autres communes du canton, parce que la Ville de Genève ne doit pas être la seule à se préoccuper de ce manque de locaux d'artistes.

Quasiment tous les partis ont signé cette motion. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, qu'un artiste qui ne trouve pas d'atelier pour sa production est un artiste qui doit s'en aller, et un artiste ou une artiste qui s'en va, c'est un morceau de culture qui s'en va avec elle ou avec lui. C'est extrêmement dommage, alors que la Ville fait elle-même un effort considérable dans son budget culturel et sur le plan de la diversité culturelle qu'elle attire dans la cité.

Mesdames et Messieurs, je vous lis formellement l'amendement déposé par l'Alternative, qui vise à introduire une seconde invite:

Projet d'amendement

«— à attribuer lesdits ateliers prioritairement à des communiers.»

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer cette motion au Conseil administratif, et non pas en commission. Pourquoi? Pour que le Conseil administratif, puisque ce projet est prêt, puisse immédiatement l'exhumer de la section «Projets non planifiés» des tiroirs de l'administration, pour examiner, revoir et confirmer sa faisabilité rapide et nous donner réponse dans les délais.

Préconsultation

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous démocrates-chrétiens, nous souscrivons à cette motion, mais il est vrai qu'elle traîne depuis des mois à l'ordre du jour de ce Conseil municipal et que notre vision des choses a un peu changé à la suite de l'arrivée de la crise et des résultats de la votation sur les baisses d'impôts de dimanche dernier.

La mention «en en réduisant le coût» de l'invite prend pour nous une dimension nouvelle. Nous avons bien conscience de la pénurie qui touche les artistes à la suite notamment de la fermeture d'Artamis. Nous savons que le collectif GUS (Groupement des usagers de la SIP), qui s'est installé dans les bâtiments de l'ancienne Société genevoise d'instruments de physique, est en grandes difficultés compte tenu des projets de rénovation de la caisse de prévoyance CIA, propriétaire des lieux. Il y a d'autres exemples de ce type en ville, M^{me} Perler-Isaaz nous l'a rappelé.

En l'absence de friche industrielle, il est difficile de trouver des solutions de logement ou de relogement, et nous savons bien quelle est la galère des artistes pour exercer leur art, qu'ils soient musiciens, danseurs, peintres ou artistes plasticiens. Tout cela nous préoccupe aussi et nous avons à cœur que les choses avancent afin que les artistes puissent travailler et faire rayonner Genève.

Des efforts ont été consentis par la Ville et par l'Etat, et nous les saluons. Je pense notamment à l'avenue Ernest-Pictet et au Vélodrome. En outre, les députés démocrates-chrétiens ont déposé il y a plusieurs mois au Grand Conseil une motion demandant une répartition équilibrée des logements, des emplois et des espaces dédiés au sport, aux loisirs et à la culture entre les communes de la plaine de l'Aire. Ce souci, les démocrates-chrétiens l'ont à la Ville et au Canton et je crois qu'il convenait de le rappeler ici.

Dans la logique de nos prises de position précédentes, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'explorer toutes les pistes en vue de trouver une solution à la pénurie, raison pour laquelle nous pensons que la possibilité qui existe à la rue

François-Grast doit être examinée de plus près. Nous demandons donc le renvoi de cette motion pour étude à la commission des arts et de la culture et, pour notre part, nous veillerons, avec une attention particulière, aux implications financières de ce projet.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je remarque que dès que l'on parle de culture, la gauche déserte les bancs... (*Rires.*) C'est un peu gênant... Que dire de plus? Donc, rendons grâce aux artistes, nous en avons besoin! Rendons Grast aux artistes, ils en ont besoin! Nous manquons tellement de lieux de travail pour nos peintres, nos sculpteurs, tous nos artistes, qu'il est plus que temps d'agir!

Nous en avons là l'occasion, ne la négligeons pas, nous pourrions nous en vouloir plus tard! Car, plus tard, c'est trop tard, et le temps passe, et nos artistes attendent. Alors, il y va de notre responsabilité. Faisons donc ce qui est à faire et, sans attendre, votons oui! Allons dans le bon sens! Il est temps de faire quelque chose. Je sais, ce n'est pas facile, c'est très difficile, mais essayons de faire un effort tout de même!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, ma collègue l'a rappelé, il y a une année, lorsque cette motion a été déposée, nous l'avions examinée avec une certaine bienveillance, puisqu'il se trouve que j'en suis même signataire. Cela étant, c'est tout de même avec un certain étonnement que j'entends les propos de ce matin, comme si rien n'avait changé, de la part de ceux-là mêmes qui nous annoncent des prévisions ultracatastrophiques concernant les budgets des années à venir.

Je m'étonne, Madame Perler-Isaaz, que vous puissiez tenir des propos au sujet de cette motion comme si de rien n'était. Non pas que les artistes ne sont pas dignes d'intérêt, je suis la première à les soutenir, mais, tout de même, cette motion-là n'est peut-être plus à regarder tout à fait avec les mêmes yeux qu'il y a une année...

D'ailleurs, ce que je dis pour cette motion-là, d'une manière plus générale j'aimerais l'appliquer à l'ensemble du programme de ce matin. En réalité, si nous étions tous conséquents, au vu des non-prévisions et du flou artistique total dans lequel nous naviguons face à tous nos projets, nous devrions suspendre cette séance et nos travaux jusqu'à ce qu'un vrai budget nous soit présenté par le Conseil administratif! Je voulais simplement le dire.

Mais puisque nous sommes là et que nous entendons que le Grand Conseil semble se préoccuper également de l'avenir du travail des artistes sur le plan

cantonal, les ateliers d'artistes relèvent-ils vraiment d'une mission de plus que la Ville doit assumer, à l'heure où nous manquons de logements, où il faut des pistes cyclables et tant de choses encore?

Nous avons entendu M. Mugny évoquer la question des ateliers d'artistes en commission des arts et de la culture – où nous en avons déjà traité – et le fait que cette préoccupation soit également relayée par le Canton. Enfin, l'Etat a peut-être des lieux, des granges, à proposer aux artistes et il faudrait actionner les communes pour qu'elles se joignent à la Ville de Genève, afin qu'elle ne soit plus la seule à se soucier de ce sujet.

A l'heure actuelle, la position du groupe libéral sera évidemment celle de l'Entente, mais nous réservons notre vote au sortir des travaux de commission et lorsque nous aurons un budget, et que le Canton aura lui-même aussi pris ses responsabilités.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne comprends pas, alors que nous traitons en ce moment en commission des ateliers d'artistes, pourquoi nous ne renvoyons pas cette motion en commission pour qu'elle soit étudiée dans la globalité de cette problématique, et pourquoi vous tenez tant à la renvoyer au Conseil administratif. Pour ma part, j'appelle au renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Christiane Olivier (S). Sur le fond de la motion, M^{me} Perler-Isaaz s'est prononcée au nom de l'Alternative. Je voudrais juste répondre à l'intervention de M^{me} Kraft-Babel. J'entends bien, Madame Kraft-Babel, que vous reparliez ce matin du budget, des manques, des nécessités et que vous répétiez que nous n'avons pas les bons chiffres. C'est de bonne guerre. Très bien.

Mais je voudrais juste vous dire deux choses. Premièrement, nous ne parlons pas ici de budget, mais d'investissement pour la construction. Deuxièmement, vous dites que le Canton aurait peut-être des ateliers, mais, Madame Kraft-Babel, nous les attendons, ces ateliers, nous les attendons les bras ouverts, de la part de votre magistrat, M. Mark Muller!

Non seulement nous attendons des ateliers d'artistes, mais nous attendons des ateliers tout court, comme nous attendons des logements tout court. Mais bien sûr que nous les attendons! Ne dites pas que ce Conseil municipal ne sait pas gérer ces ateliers d'artistes, alors que 95% d'entre eux sont situés sur le territoire de la Ville. Et si vous dites que le Canton en a peut-être, intervenez auprès de votre magistrat pour qu'il nous les offre, ces logements et ces ateliers d'artistes!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'aimerais revenir sur ce qui a été demandé par rapport à un travail en commission. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que cette motion figure à notre ordre du jour depuis une année. Si nous la renvoyons en commission, nous prendrons une autre année pour l'étudier et, ensuite peut-être, nous attendrons encore une autre année avant que le Conseil administratif nous présente un projet.

Le projet, il existe. Il est dans l'administration, il suffit de l'exhumer. Ce que nous demandons à travers cette motion, c'est que le Conseil administratif nous représente ce projet, si possible avec un coût un peu inférieur à 4 millions de francs, et qu'il nous soumette cette proposition qui, elle, ira à la commission des arts et de la culture ou à celle des travaux et des constructions, ou en commissions conjointes, comme nous avons l'habitude de faire dans ce Conseil municipal.

C'est là une manière d'essayer d'aller un peu plus vite, tout en respectant le temps politique et la démocratie. Si nous renvoyons ce matin cette motion en commission, nous allons perdre un temps considérable et nous estimons qu'il est important que ces ateliers puissent se faire rapidement, parce que, pendant ce temps, les artistes s'en vont.

Maintenant, je réponds aux paroles de M^{me} Kraft-Babel, du groupe libéral, pour lui rappeler que l'on signe une motion lorsqu'on est convaincu de son objet sur le long terme. Or la nécessité de cette motion M-837 est bien là. Elle n'a rien à voir avec le budget de fonctionnement, car c'est un investissement, Madame Kraft-Babel, que nous demandons. Ces ateliers seront loués ensuite à des artistes à des prix fort raisonnables, nous l'espérons, et vous verrez que notre commune et notre canton auront tout à gagner en investissant dans 24 nouveaux ateliers.

Aussi je vous prie de renvoyer cette motion au Conseil administratif pour qu'il nous présente immédiatement une proposition de construction.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons une demande des Verts de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Pour ma part, je pense que si l'on veut aller plus vite, eh bien, allons plus vite! Cela ne veut pas dire que le Conseil administratif pourra trouver des solutions dans sa poche tout de suite... Mais nous ne sommes pas opposés à ce que cet objet aille directement au Conseil administratif si les Verts le souhaitent. Comme ils sont du même parti que le magistrat, je pense qu'ils ont des informations selon lesquelles il pourra faire accélérer les choses.

Compte tenu de cette proposition des Verts à laquelle nous ne nous attendions pas, nous sommes d'accord de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Ainsi, l'administration fera le travail de la commission. Pourquoi pas? On gagnera du temps!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Juste deux ou trois choses... Evidemment, je ne veux pas intervenir dans le champ des compétences du Conseil municipal. Il vous appartient de décider le renvoi en commission ou au Conseil administratif, mais le Conseil administratif est prêt, le cas échéant, à traiter rapidement cette affaire d'ateliers d'artistes.

En revanche, les propos de M^{me} Kraft-Babel me font sourire... Les libéraux veulent des baisses d'impôts et vous signez une motion pour les ateliers d'artistes... Vous votez la baisse d'impôts et ensuite vous dites qu'il n'y a plus d'argent... C'est une manière un peu étonnante de travailler, mais si vous voulez continuer ainsi, vous le pouvez.

Sur la question budgétaire, ce n'est pas à moi d'y répondre et ce n'est pas l'enjeu aujourd'hui. Nous sommes d'ailleurs effectivement d'autant plus dans un budget d'investissement qu'il s'agit d'une dépense unique et non d'une dépense qui se répète. Mais ce genre de propos est assez communément le fait de certaines personnes de ce Conseil municipal.

Dernier élément, je trouve intéressant l'amendement des Verts sur les communiens. Il est vrai que nous sommes dans une configuration bizarre, puisque nous proposons depuis trois ou quatre ans à des communes de construire un bâtiment sur un terrain constructible hors de la Ville de Genève, au sens de l'agglomération même, à la campagne ou ailleurs. La Ville participerait au financement de ce bâtiment, avec un droit de tirage pour ses communiens.

Mais, pour le moment, aucune commune n'a été d'accord de proposer un terrain pour construire ce bâtiment. C'est un peu dommage, mais les communes trouvent toujours normal que le budget de la Ville de Genève offre systématiquement des opportunités aux artistes de l'ensemble du canton. Ce que nous continuons d'ailleurs à faire. Actuellement c'est notre tâche et nous l'assumons. Mais il est vrai que nous pourrions décider que ces locaux sont pour les communiens, en tout cas cela ne me poserait aucun problème.

M. Georges Queloz (L). J'ai entendu M. Mugny reprocher aux libéraux d'avoir revendiqué une diminution d'impôts... Mais bien sûr, Monsieur le magistrat, c'était pour vous éviter ce genre de dépenses – que les gens ne veulent pas – et pour faire des vrais choix! Il ne s'agit pas de gaspiller. Il ne s'agit pas simplement de payer des impôts, mais de savoir ce qu'on en fait. En l'occurrence, une culture sous la tutelle de la collectivité, nous n'en voulons pas!

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est accepté à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 45 oui contre 9 non (5 abstentions).

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est refusé par 46 non contre 14 oui.

La présidente. La motion est donc acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- à concrétiser le projet de 24 ateliers d'artistes à la rue François-Grast dans les plus brefs délais, si possible en en réduisant le coût;
- à attribuer lesdits ateliers prioritairement à des communiers.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 8. Motion du 26 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, Marc Dalphin, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Valérie Bourquin, Marie-Pierre Theubet, Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad et Frédérique Perler-Isaaz: «D'une pierre deux coups: égalité de traitement et agrandissement des préaux» (M-838)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, depuis 1985, la Ville de Genève ne prévoit plus la construction de places de stationnement pour les voitures destinées au corps enseignant dans les écoles primaires de la Ville de Genève;
- que cette mesure permet de promouvoir les modes de transport doux;
- que cette mesure a permis de réaliser d'importantes économies dans les nouveaux établissements scolaires construits par la Ville de Genève;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 2962.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

- que, dans une part importante des écoles plus anciennes, ces places existent toujours;
- que ces écoles se trouvent souvent dans l’hypercentre, extrêmement bien desservies en transports publics;
- que cette situation provoque une inégalité de traitement arbitraire entre les enseignants en ville de Genève;
- que de grands préaux sont importants pour permettre une meilleure pratique de l’activité physique des élèves;
- que la disparition de ces parkings peut permettre, dans les écoles où les préaux sont sous-dimensionnés par rapport aux besoins actuels, d’agrandir lesdits préaux;
- les divers projets de rénovation de préaux en attente qui pourraient intégrer un tel agrandissement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de supprimer les places de stationnement réservées aux enseignant-e-s dans les écoles primaires de la Ville de Genève où elles subsistent encore;
- d’agrandir quand cela est possible et pertinent les préaux de ces écoles;
- de conserver des places de livraison pour les intervenants extérieurs à l’école.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette motion demande d’étudier la possibilité de récupérer des espaces supplémentaires pour les mettre à la disposition des enfants dans les écoles. En effet, cette semaine encore, j’ai eu l’occasion de constater qu’il y avait des conflits d’intérêts dans les préaux. Lors d’une assemblée des parents, des craintes ont été exprimées par rapport aux ballons lancés par les grands sur les petits, aux adolescents qui squattent les préaux des écoles primaires, aux enfants qui font du vélo... Bref, les préaux sont très sollicités et ils sont pratiquement les seuls espaces qui restent ouverts à tout le monde.

Maintenant, s’il y a une possibilité d’ouvrir ces espaces et de les agrandir, pourquoi ne pas la saisir? Au niveau cantonal, il existe un plan prioritaire de santé publique. Une des trois priorités consiste à promouvoir l’activité physique de tout le monde. Or, avec cette motion, nous avons une possibilité d’agrandir l’espace disponible pour le défoulement des enfants. C’est une mesure simple, avec relativement peu de dégâts en corollaire. Pourquoi ne pas la saisir?

La motion demande en fait d’étudier la possibilité de supprimer des places de parking qui appartiennent à l’école et qui sont à la disposition des enseignants. Je ne veux pas dire que je veux imposer aux enseignants d’aller à pied ou à vélo à

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

l'école, même si ce plan de santé publique est destiné à tout le monde et pas seulement aux enfants. Non, c'est plutôt dans la perspective des enfants. Aujourd'hui, un enfant sur cinq est en surpoids. C'est un vrai problème de santé publique. Faisons alors quelque chose de simple pour encourager les enfants à bouger!

En corollaire, il y a une inégalité de traitement. Depuis plus de vingt ans, dans les nouvelles écoles construites en ville de Genève, il n'est plus prévu de parkings pour enseignants. Il y a juste quelques écoles où cette possibilité persiste. J'ai un exemple, en l'occurrence l'école que fréquentent mes enfants. Actuellement, on est en train de rénover ce préau et on a du mal à trouver un endroit assez spacieux pour mettre des jeux, tandis que, juste à côté, il y a un grand espace rectangulaire, avec un bel arbre au milieu. Il serait idéal pour les enfants... Mais non, en fait, c'est le parking!

Dans cette perspective, je vous invite à donner la possibilité au Conseil administratif d'étudier, au cas par cas, école par école, la possibilité d'affecter plus de place aux enfants.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous sommes une fois de plus dans une grande proposition des Verts, une proposition qui relève de l'idéalisme, du dogmatisme et de l'absence de pragmatisme. Que voit-on lorsque les Verts émettent ces grandes idées? Elles sont toujours très généreuses, mais elles ne prennent pas en considération le vécu des travailleurs.

En l'occurrence, les travailleurs sont les enseignants. Les enseignants sont amenés à se déplacer souvent d'une école à l'autre et l'on demande de supprimer leurs places de parking, mais sans proposer de solutions de substitution, si ce n'est qu'ils utilisent les transports en commun et laissent leur moyen de locomotion là où ils trouveront une place.

Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je pense que ce n'est pas une attitude responsable. Lorsque les Verts demandent la mise en place de 200 rues piétonnes, ils ne proposent pas de parkings souterrains de substitution. On fera des rues piétonnes, mais sans vraiment proposer de solutions!

Ici, nous sommes vraiment dans le même schéma et c'est la raison pour laquelle nous nous opposerons, nous Parti démocrate-chrétien, à cette motion, même si cela peut paraître impopulaire! C'est vrai, dire que l'on redonnera de l'herbe à nos enfants en agrandissant les parcs où ils pourront s'ébattre est très populaire. Mais quels seront les effets de cette politique? Une fois de plus, la tension et le mécontentement augmenteront parmi les enseignants et le travail des gens qui veulent travailler sera tout simplement entravé.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

On retrouve la même problématique actuellement dans toute la question des parkings et de leur suppression en ville de Genève. Mesdames et Messieurs les Verts, sachez en tout cas, et ce sera mon conseil, trouver les moments opportuns et avoir une politique un peu plus responsable, en sensibilisant les gens, et notamment le département, autrement que par des motions absolument inadéquates!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour commencer, je voudrais quand même dénoncer les propos dogmatiques de mon préopinant démocrate-chrétien. Il voit dans cette motion une vile attaque contre ceux qui veulent travailler. Mais, s'il vous plaît, cela fait maintenant vingt ans, pratiquement trente ans, que la Ville de Genève ne prévoit plus une seule place de stationnement pour ses enseignants dans toutes les nouvelles écoles qu'elle construit!

Nous parlons ici des anciennes écoles, situées notamment dans l'hypercentre, qui sont très bien desservies par les transports publics. Elles ont des petits préaux qui pourraient parfaitement être agrandis pour offrir davantage de place aux enfants. Toutes ces écoles ont été construites au siècle passé, avec des petits préaux où les enfants ont très peu de place. Je pense que ce n'est pas une révolution que de demander l'égalité de traitement entre les enseignants des nouvelles écoles et ceux des anciennes écoles dans l'hypercentre.

La motion demande une égalité de traitement et, en même temps, elle permet l'agrandissement des préaux. Je pense que c'est un minimum que nous pouvons faire pour les enfants qui étudient dans ces écoles. Maintenant, si vous n'êtes pas d'accord, nous en prendrons acte, mais nous demandons malgré tout le vote nominal. Je pense que les associations des parents d'élèves des différentes écoles, qui nous ont contactés, seront intéressées de savoir qui vote l'agrandissement des préaux dans ce Conseil municipal.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous constatons que la motion porte sur deux sujets. On demande, d'une part, la suppression de places de stationnement réservées à une catégorie de la population et, d'autre part, l'augmentation de la superficie de certains préaux lorsque c'est possible. Il s'agit de deux choses, quand bien même il y aurait une corrélation entre les deux.

Une question pour deux objets, ce n'est pas clair et c'est surtout peu honnête, car on peut être en faveur d'une mesure mais en défaveur de la seconde. Ceux qui se trouvent face à cette situation ne sauront que voter et ils devront inévitablement, sur l'un des deux points, se prononcer d'une manière contraire à leur conviction. Il ne faudra pas que cette forme de rouerie que n'a pas hésité à concrétiser

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

tiser la majorité de notre législatif fédéral sur un sujet important, il n'y a pas si longtemps, devienne une habitude en Suisse.

Concernant le deuxième considérant, nous observons que l'on évoque «les modes de transport doux». Une telle expression est fort curieuse. Nous évoquions récemment l'indiscipline de nombreux cyclistes qui roulent sur les trottoirs, nous en avons parlé tout à l'heure, et il serait intéressant d'interroger des piétons, souvent âgés, qui ont été heurtés par ces cyclistes indisciplinés, afin qu'ils évoquent la douceur du choc...

Autre point, les motionnaires mentionnent, au cinquième considérant, des écoles qui se trouvent dans l'hypercentre. C'est quoi, un hypercentre? Aucun dictionnaire ne vous le dira! Veut-on simplement parler du centre de la ville? Dans ce cas, il faut écrire simplement «centre de la ville», et tout le monde comprendra! Cet infantilisme de langage est évidemment une conséquence d'une instruction publique à direction socialiste, qui plaçait notre canton, comme nous l'a appris le rapport PISA 2006, en queue de liste. (*Brouhaha.*) Nous observons donc une concrétisation de cette médiocrité par le fait que même des élus ont adopté un langage marginal, proche du français, mais qui ne l'est pas.

Quant aux invites, nous voulons surtout nous attacher à la première, qui fait état de cet avantage indu de bénéficier d'une place de parc sur son lieu de travail, alors que d'autres ne le peuvent pas. C'est une inégalité entre travailleurs, nous n'en voulons pas. C'est pourquoi, dans un esprit de recherche de justice et nonobstant la pauvreté de rédaction, nous approuverons cette motion, en regrettant qu'elle ne dise mot sur l'envahissement de certains préaux par les déchets des drogués, déchets qui mettent en danger les plus faibles et les plus innocents de notre société, ce que nous ne pouvons tolérer davantage.

M^{me} Isabelle Brunier (S). L'idée d'agrandir les préaux des écoles est certainement une bonne idée et nous aurions pu y adhérer si d'autres aspects ne nous heurtaient pas, en particulier la mention de l'égalité de traitement. En réalité, il ne s'agit pas ici d'une égalité de traitement, mais au contraire de stigmatiser une profession par rapport à d'autres, plus particulièrement par rapport aux fonctionnaires du département justement tenu par le magistrat dont le groupe a déposé cette motion... Il s'avère en effet qu'autour d'un certain nombre de musées en ville de Genève les fonctionnaires du département de la culture disposent de places de stationnement.

J'en parle en connaissance de cause, puisque j'habite dans le quartier du Muséum d'histoire naturelle. Lorsque nos enfants étaient petits, une association d'habitants avait demandé d'agrandir le terrain de jeu en utilisant une partie du parking du Muséum. Il y avait des conflits entre les garçons qui jouaient au foot et les enfants occupés à des jeux plus calmes.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

Il ne nous a jamais été répondu, malgré des entretiens avec le directeur de l'époque, M. Mahnert, au département appelé alors département des affaires culturelles. Bien au contraire! Au lieu d'agrandir le parc, il se trouve que, sous le mandat du magistrat Vaissade, le nombre de places de cette institution culturelle, qui devait être au maximum de 30, est passé à 50. Cela nous pose donc un problème.

Nous considérons que charité bien ordonnée commence par soi-même et, plutôt que de stigmatiser des enseignants qui bénéficient encore de places dans certaines écoles anciennes, il faudrait aussi appliquer la règle à soi-même, en particulier autour des institutions culturelles et autres d'ailleurs, comme la Voirie, où des places de parking sont réservées aux fonctionnaires.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais répondre pour éviter que le débat soit pollué... D'ailleurs, je me demandais ce que M^{me} Brunier trouverait cette fois-ci... Vous avez toujours trouvé et vous avez à nouveau trouvé un moyen d'attaquer le département. Je voudrais juste vous montrer à quel point vous êtes dans l'erreur, Madame Brunier...

Aux Conservatoire et Jardin botaniques, à l'Ariana, au Musée d'art et d'histoire, au Musée d'ethnographie, nous avons supprimé toutes les places de parc – toutes les places de parc – sauf celles pour les personnes qui doivent être là en dehors des horaires de bus. Ou alors, quand nous avons dû maintenir certaines places, nous les avons fait payer très cher. Vous connaissez le principe: on paie les places beaucoup plus cher pour permettre de réduire le coût de l'abonnement des Transports publics genevois pour l'ensemble de la fonction publique de la Ville de Genève.

Je me souviens de séances épouvantables où on mettait en cause les conditions de travail des employés, défendus par des syndicats et certains membres de votre parti, et, aujourd'hui, des gens nous remercient parce qu'ils reconnaissent que cela a modifié leur comportement.

Vous parlez du Muséum d'histoire naturelle. Effectivement, il y a un projet d'agrandissement du Muséum qui, pour des raisons diverses, n'a toujours pas abouti. Nous nous sommes dit que nous n'allions pas créer un conflit au Muséum en enlevant des places de parc, qui, de toute façon, à part quelques exceptions, seront supprimées. Nous avons déjà un plan des places qui resteront, à savoir une ou deux places pour personnes handicapées, quelques places de service et, je le répète, des places pour les personnes qui doivent de temps à autre travailler en dehors des horaires de bus et qui doivent être là à l'ouverture ou à la fermeture. Il ne s'agit pas forcément de places nominales, mais elles doivent rester pour ces cas particuliers.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

Avec le Muséum, vous avez pris le seul exemple du département où il reste quelques places en attendant, parce que nous ne voulions pas entamer une guerre où on nous aurait reproché de laisser des places libres avant les travaux. Mais vous aviez besoin d'intervenir et nous sommes contents que votre besoin ait été satisfait...

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai que faire de ce différend entre les socialistes et les Verts. Il s'agit pour moi tout simplement d'un problème concret et pratique. D'ailleurs, est-il besoin de dire que si quelqu'un ici se bat pour la défense de l'environnement, c'est bien votre serviteur, et vous le savez bien!

Mais de quoi nous parle-t-on? D'un problème pratique! Les enseignants ont souvent besoin de transporter du matériel d'un endroit à un autre. Et quand on est, par exemple, maître de travaux manuels, je ne vous dis pas tout ce qu'il faut amener avec soi! Alors, inviter toutes ces personnes à prendre de gros cabas et des sacs de montage bien remplis pour aller travailler... C'est complètement ridicule! Cette motion est totalement déphasée, elle ne prend pas en compte la réalité des choses.

M. Alexis Barbey (L). Mon intervention sera beaucoup plus politique sur notre manière de percevoir les choses, nous libéraux, parce que tous les aspects pratiques ont été maintenant mentionnés par les personnes qui se sont exprimées avant moi. Pour nous, cette motion est une motion angéliste qui semble magnifique a priori et qui prétend combler deux besoins.

En fait, je la ressens comme une motion ségrégationniste en ceci que j'ai entendu M^{me} Heberlein Simonett dire que l'agrandissement des préaux permettait de séparer les grands enfants des petits et d'éviter les problèmes entre eux. Je crois au contraire qu'il y a, dans les écoles, des moyennes d'âges assez homogènes pour que les enfants profitent les uns des autres et de leur âge différent. Ce n'est pas de l'invasion des préaux par les enfants qu'on doit se prémunir, mais d'une tout autre invasion, beaucoup plus dommageable, par le *deal* et par le bruit pendant la nuit.

Ensuite, la motion fait aussi une ségrégation entre usagers des transports publics et usagers des transports privés. On retrouve là aussi un vieux rêve des Verts, qui consiste non pas à convaincre les gens d'utiliser les transports publics, mais à les forcer à utiliser les transports publics. Proposons-leur, comme le disaient les démocrates-chrétiens tout à l'heure, une façon beaucoup plus incitative qu'un tel passage en force pour obliger les gens à utiliser les transports publics!

En conséquence, les libéraux voteront non à cette motion.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

M. Rémy Burri (R). Malheureusement pour nos amis les Verts, je pense que cette motion est une fausse bonne idée, qui mélange deux choses. On pourrait être attiré par l'idée d'agrandir les préaux, mais si c'est au détriment de quelques places de parking pour les enseignants, qui seraient supprimées, ce n'est effectivement pas du tout acceptable.

Je ne crois pas qu'il y ait une pléthore de places de parking dans les écoles de la Ville de Genève qui puisse justifier une telle motion. Si quelques-unes sont un peu en rab, je fais confiance à cet égard au plan de mobilité d'entreprise mis en place par la Ville de Genève. Il y a eu beaucoup de réflexions sur la question de savoir qui y a droit et qui n'y a pas droit, y compris dans les écoles. Des enseignants se déplacent d'une école à l'autre, avec quelquefois du matériel. Ces éléments doivent être pris en compte et on ne peut pas simplement décréter qu'on veut agrandir les préaux pour les enfants en supprimant les places de parking.

En conséquence, même si, comme je vous l'ai dit au début, il pourrait s'agir d'une bonne idée, le groupe radical refusera cette motion.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai bien entendu toutes les objections à cette motion. On nous reproche des problèmes sémantiques, des problèmes de livraison, on nous reproche les places de stationnement qui restent devant certains musées... En fait, ce que je vois surtout, c'est que tout le monde parle sans cesse d'environnement – surtout en période électorale – mais, quand on demande un petit effort, c'est la levée de boucliers... Plus personne n'est là pour voter la moindre mesure! Une fois de plus, nous serons seuls, ce qui prouve notre utilité!

Pour répondre à M. Zaugg, je lui ferai une suggestion intéressante, celle de lire quand même la motion jusqu'au bout... La dernière invite demande justement «de conserver des places de livraison pour les intervenants extérieurs à l'école». Vu qu'il n'y a plus de problème, puisque nous conservons ces places, nous ne doutons pas qu'A gauche toute! votera cette motion, maintenant que cet obstacle est levé.

Si cette motion soulève d'autres petits problèmes, nous vous invitons à l'amender. Mais nous ne voyons pas d'amendements et, une fois de plus, nous constatons que personne n'est prêt à faire ce petit effort. Nous répétons quand même qu'il s'agit vraiment d'égalité de traitement. J'ai entendu l'intervenante socialiste nous dire qu'on pourrait commencer par la Voirie. Il s'agit là d'employés de la Ville de Genève dont le travail débute à 5 h du matin, mais nous ne touchons à aucun employé de la Ville de Genève!

Nous n'avons pas parlé des employés de la Ville de Genève, nous parlons des enseignants qui sont des employés du Département de l'instruction publique.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

Nous fournissons des places de parking à un employeur extérieur à la Ville de Genève, mais nous ne voyons vraiment pas pour quelle raison il faudrait le faire. Nous pensons effectivement que les employés de la Ville de Genève qui commencent tôt – les jardiniers, les employés de la Voirie – doivent conserver leur place de stationnement.

Une fois de plus, nous faisons preuve de pragmatisme, contrairement à ceux qui s'opposent à cette motion. Nous demandons simplement que des gens qui commencent à 8 h ne bénéficient plus d'une place dans l'hypercentre – ou dans le centre-ville, si on comprend mieux ainsi...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Buschbeck m'a coupé un peu l'herbe sous les pieds, mais il a parfaitement raison quand il parle de l'intervention socialiste de tout à l'heure sur l'égalité de traitement en matière de places de parc. Il a rappelé à juste titre que bien des collaborateurs de la Voirie, notamment, ne peuvent emprunter les transports publics, parce que les transports publics ne fonctionnent pas encore. Quand il dit 5 h, il est très gentil, M. Buschbeck, la prise de service des gens de la Voirie est même à 4 h.

Par conséquent, pour les camarades socialistes, je rappelle que comparaison n'est pas raison.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je voudrais répondre aux propos de quelques-uns de mes collègues. M. Lathion nous a reproché un manque de pragmatisme. Mais c'est faux! C'est justement par pragmatisme que nous avons rédigé cette motion, pour apporter un début de solution à un énorme problème de santé publique. En déplaçant quelques barrières, on peut apporter plus d'espace de défolement aux enfants.

Maintenant, on nous reproche de vouloir obliger les enseignants à utiliser les transports publics. Pas du tout! Des parkings publics sont à proximité et des régies privées louent des places. Trouver une place de parking à louer dans cette ville n'est donc pas un problème. Par conséquent, si les enseignants choisissent de venir en voiture à leur école, nous n'allons pas le leur interdire, ni leur prescrire quel mode de transport prendre. Nous voulons juste que tous les enseignants soient traités à égalité et que plus d'espace soit à la disposition des enfants.

M. Zaugg a dit que les enseignants ont souvent beaucoup de matériel à transporter d'une école à l'autre. Mais, franchement, ce sont des exceptions que nous avons prises en compte. Si vous avez bien lu la motion, la troisième invite propose de préserver des places justement pour ces cas particuliers.

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M. Buschbeck évoquait l'opportunité de certains partis en période électorale. Tout le monde est pour les préaux, tout le monde est pour les parcs verts, tout le monde est pour les enfants, bien sûr! Mais je crois que la démagogie n'est pas où nous le croyons. On critique les enseignants depuis maintenant trop longtemps et on complique leur travail. Je parlais d'un manque de pragmatisme et là, dans ce projet de motion, on vient tout simplement augmenter la tension.

Je pense que la mise en place de préaux et leur agrandissement doivent faire partie d'une politique générale concertée et non pas de propositions de certains clans du Conseil municipal. Il faut soutenir plus que jamais les enseignants, or c'est plutôt la mode de les critiquer ou de compliquer leur travail. Pour notre part, au Parti démocrate-chrétien, nous ne souhaitons pas entrer dans ce système-là et nous demandons que leurs conditions de travail soient respectées, voire améliorées.

M. Christian Zaugg (AGT). Juste un tout petit complément à l'adresse de M^{me} Claudia Heberlein Simonett... Contrairement à ce qu'elle dit, les enseignants paient leur place de parc, dans les écoles.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je suis très heureux d'intervenir après le chef de groupe du Parti démocrate-chrétien, qui vient de nous faire un discours corporatiste sur les enseignants, ces pauvres enseignants... (*Applaudissements.*) C'est vrai, s'il est une République qui maltraite ses enseignants, c'est bien connu, c'est la République et canton de Genève!

Non, Mesdames et Messieurs, je suis franchement déçu, voire éceuré, qu'aucun de vous n'ait repris les propos de ma collègue Catherine Buchet-Harder à propos des préaux envahis par les seringues et les déchets des drogués. Honte à vous, Mesdames et Messieurs, vous ne parlez que des parkings, il n'y a que l'automobile qui vous intéresse! C'est honteux! La population qui nous entend appréciera...

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, qu'est-ce qui est important? Le bien-être de nos enfants ou les sacs de montagne de nos enseignants? Moi, j'en ai marre d'entendre des âneries pareilles... Nous avons un devoir – un! – envers nos enfants. Point barre! C'est leur sécurité, le lieu où ils peuvent jouer tranquillement, le moment où se reposer entre deux salles de classe. Vos histoires de voitures, mais il y en a ras

Motion: supprimer les places de stationnement dans les préaux

le bol! (*Brouhaha.*) Alors, maintenant, c'est oui, agrandissons les préaux de nos enfants! Allez vous faire foutre avec vos bagnoles! Il y en a marre! (*Exclamations.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. Hämerli, qui a parlé de la prise de position corporatiste de notre chef de groupe... Alors, quant à moi, j'aime bien mieux entendre les positions corporatistes de gens qui savent de quoi ils parlent que les élucubrations de gens qui parlent de choses qu'ils ne connaissent pas.

La présidente. Je fais voter la motion M-838. Il n'y a pas de demande de renvoi en commission. M. Buschbeck demande l'appel nominal. Etes-vous suivi par quatre personnes au moins, Monsieur Buschbeck? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 38 non contre 22 oui (3 abstentions).

Ont voté non (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (22):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot

(UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Se sont abstenus (3):

M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

9. Motion du 26 mai 2008 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Christine Camporini, Anne-Marie Gisler, Catherine Gaillard, MM. Mathias Buschbeck et Gérard Deshusses: «Cartes journalières CFF (ter)» (M-805)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la mise à disposition de 10 cartes journalières CFF par la Ville de Genève dès le mois de novembre 2003;
- les motions M-389 et M-460 acceptées par le Conseil municipal en novembre 2003 et mars 2004;

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 6179.

Motion: cartes journalières CFF

- la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d’une ligne budgétaire donnant les moyens d’acquérir des cartes supplémentaires;
 - l’offre toujours aussi minime de cartes journalières mises à disposition par rapport au nombre d’habitant-e-s en ville de Genève et ce malgré l’augmentation récente à 30 abonnements;
 - la demande toujours croissante de la population qui ne peut en conséquence être satisfaite;
 - la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-277 durant la séance plénière du Conseil municipal du 20 mai 2008;
 - la rentabilité nette de cette prestation,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- acquérir au moins 20 cartes journalières CFF supplémentaires;
 - faciliter l’obtention de ces cartes journalières;
 - fournir chaque année un bilan complet de la vente de ces cartes au moment de l’étude des comptes de la Ville de Genève.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs, cette motion porte la mention *ter*, tout simplement parce que nous l’avons déjà déposée deux fois. Je siége maintenant depuis six ans dans ce Conseil municipal et c’est la première motion que j’ai signée, mais il est vrai qu’en six ans le Conseil administratif n’a pas encore réussi à nous donner satisfaction.

Depuis le temps qu’elle a été déposée, des choses ont bougé. Des cartes journalières supplémentaires ont enfin été acquises. Nous allons bientôt nous retrouver au niveau de la Ville de Meyrin – c’est formidable! – avec nos 50 cartes journalières. Nous pourrons peut-être encore progresser, mais faisons d’abord un premier bilan des cartes journalières CFF qui ont été achetées.

Je rappelle que la Ville de Genève achète ces cartes journalières au prix de 20 francs aux CFF et qu’elle les revend 35 francs. Elle rend donc un service à ses habitants, service qui, de surcroît, ne lui coûte plus un sou. C’est vraiment gagnant-gagnant pour tous.

L’invite de cette motion qui reste à réaliser concerne la facilitation d’accès à ces cartes. En effet, jusqu’à récemment encore, il fallait produire un document d’attestation de résidence en ville de Genève pour acquérir une telle carte. Je m’étais moi-même rendu à l’Arcade d’information municipale en présentant ma carte de conseiller municipal et on m’avait rétorqué qu’elle n’était pas une preuve suffisante que j’habitais en ville de Genève... (*Rires.*) Je devais donc amener une facture de gaz, de téléphone pour prouver que j’habitais la ville de Genève.

Bref, ce n'est pas vraiment une manière de promouvoir ce produit. Nous voudrions aller plus loin et que ces cartes journalières puissent être commandées depuis le site internet de la Ville de Genève. L'adresse de destination nous semble être une preuve suffisante de la résidence en ville de Genève. Je pense qu'un tel service peut être développé.

Les réponses que nous avons obtenues pour l'instant de la part de l'administration centrale ne vont pas dans le bon sens. On nous explique une fois de plus qu'on ne peut rien faire, car on doit attendre le nouveau site internet, après quoi on commencera à y réfléchir... Mais ce ne sera pas avant 2011, voire 2012, parce qu'il y a d'autres projets prioritaires... Pour notre part, nous souhaitons qu'on facilite l'obtention de ces cartes beaucoup plus rapidement et que ce projet soit mis en route l'année prochaine.

La commune de Vernier, en moins de deux mois, a acheté un logiciel, l'a mis en ligne et on peut acheter les cartes journalières par internet. Ce que la commune de Vernier est arrivée à faire, la commune de Genève devrait pouvoir également le faire, j'espère!

Voilà, pour toutes ces raisons, je vous invite à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Danièle Magnin (L). Ce sujet des cartes journalières CFF m'a aussi préoccupée, parce qu'il s'agit en fait d'une offre extrêmement favorable pour les gens aux revenus relativement modestes ou même pour nous, politiques, lorsque nous devons nous déplacer pour nous rendre à une manifestation organisée ailleurs en Suisse. En fait, on paie, selon les communes, entre 30 et 35 francs pour avoir le droit de voyager à partir des premiers trains le matin jusqu'au retour à minuit – il suffit de monter dans le train avant minuit.

Je me suis rendue il y a un certain temps à l'Arcade d'information municipale, au pont de la Machine, et j'ai constaté en fait des problèmes de fonctionnement liés à la surcharge de travail allégués par la responsable de l'arcade. Elle doit à la fois renseigner les touristes, vendre ces cartes journalières et faire face à toutes sortes d'obligations. Elle est parfois seule et elle gère toutes ces activités avec une grande difficulté.

En prenant la parole ici, mon objectif personnel – et celui des libéraux – est justement la mise en place d'un service en ligne digne de ce nom et qu'il soit possible d'acheter des cartes journalières lorsqu'on en a besoin. A cet égard, j'ai appris l'existence de règles: les internationaux de Genève sont apparemment beaucoup mieux informés que les Genevois, puisqu'ils peuvent – et ils utilisent

ce droit – acheter jusqu'à quatre cartes journalières par personne, alors que, systématiquement, toutes les fois où j'y suis allée, c'était soit trop tôt, soit trop tard, mais il n'y en avait plus.

Cela signifie qu'il n'y en a pas assez. Certes, leur nombre a été augmenté régulièrement, sur certaines pressions. Néanmoins, il en manque encore beaucoup et il faut souligner que cette prestation est totalement positive. La Ville gagne de l'argent en vendant ces cartes CFF, même si on inclut le coût du personnel et l'utilisation des locaux.

Par conséquent, nous libéraux, nous souhaitons que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif, avec la prière d'agir rapidement.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces cartes journalières répondent en effet à une demande. Mais cette demande, comme l'avait rappelé le Conseil administratif, fait elle-même suite à une large propagande diffusée en 2008 dans le journal *Vivre à Genève*, je vous l'accorde.

Mais il ne faut pas s'illusionner. Contrairement à ce qu'écrivait l'auteur de la question écrite QE-277, qui nous ressassait l'antienne de la lutte contre les émissions de CO₂, rien ne démontre que ces cartes conduisent certains à abandonner leur automobile pour lui préférer le train.

Selon ce que nous avons observé autour de nous, les utilisateurs sont simplement des gens qui, de toute façon, s'apprêtaient à prendre le train et qui trouvent grâce à ces cartes un moyen de voyager moins cher, et c'est une bonne chose. Par rapport à l'aspect financier, il semble qu'un solde positif soit dégagé, encore que la réponse à la question écrite QE-277, comme l'a dit ma préopinante libérale, reconnaît qu'elle ne prend pas en compte tous les frais induits par l'opération.

Toutefois, le groupe de l'Union démocratique du centre ne s'opposera pas à l'objectif de cette motion et il acceptera son renvoi au Conseil administratif.

M. Rémy Burri (R). Je trouve tout à fait regrettable qu'il faille en venir à une motion pour encourager ce genre de choses... Ces cartes journalières sont largement appréciées et très prisées par nos concitoyens. En plus, il s'agit d'un service autofinancé et je trouve très décevant de devoir inciter l'exécutif à acheter une vingtaine de cartes journalières supplémentaires, alors qu'il nous fait croire en long et en large et toute l'année qu'il veut promouvoir la mobilité douce.

Je propose non seulement que le Conseil administratif en achète vingt, mais qu'il en achète autant que nécessaire pour satisfaire la demande. C'est la moindre

des choses, étant donné que cela ne coûte rien. Mais que ce service se réorganise et que l'on arrête d'embêter les employés du pont de la Machine avec ce genre de choses! Il suffit de mettre en place un système internet digne de ce nom pour offrir une prestation satisfaisante à notre population!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien évidemment, le Conseil administratif fera sienne cette motion. Il faut quand même savoir que l'ensemble des activités du Conseil administratif et de l'administration représente une charge extrêmement lourde. J'en veux pour preuve, cela a d'ailleurs été reconnu dans vos bancs, que nous sommes victimes de notre succès en ce qui concerne l'Arcade municipale d'information, puisque beaucoup de gens y passent et demandent des renseignements tous azimuts.

Nous avons donc là un outil de travail important. Mais il doit être régulé, si j'ose dire, par rapport à des demandes spécifiques. Nous entendons bien votre demande. Nous avons fait des efforts importants, nous continuerons à les faire et il en ira de même pour l'aspect informatique. Comme vous le faites vous-mêmes, tous les services demandent des systèmes informatiques pour régler ceci, pour régler cela... C'est vrai que ça paraît très facile à première vue, mais ce sont des processus et des procédures qui prennent du temps.

Toujours est-il que nous essaierons évidemment – et j'essaierai en tant que maire pendant cette année – d'activer la mise en œuvre de cette mesure, parce qu'elle correspond à un réel besoin de la population et, comme vous le dites, elle ne coûte pas grand-chose à la municipalité.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (50 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- acquérir au moins 20 cartes journalières CFF supplémentaires;
- faciliter l'obtention de ces cartes journalières;
- fournir chaque année un bilan complet de la vente de ces cartes au moment de l'étude des comptes de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous propose à présent de faire une pause de quinze minutes, jusqu'à 10 h 15. Vous pouvez utiliser vos bons à la buvette. Je vous remercie et à tout à l'heure!

Séance levée à 10 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1674
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1674
3. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29713-231, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur huit parcelles situées à l'avenue Soret et à la rue Soubeyran, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève (PR-714 A);	
– la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29714-231, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements, d'un bâtiment d'activités et d'un bâtiment de logements et d'activités sur 13 parcelles situées à la rue Edouard-Rod et à la rue Soubeyran, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève (PR-715 A)	1675
4. Motion du 5 novembre 2008 de M ^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832)	1692
5. Motion du 10 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M ^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!» (M-835)	1695
6. Projet d'arrêté du 26 novembre 2008 de M ^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses qui travaillent pour la Ville de Genève» (PA-90)	1700
7. Motion du 26 novembre 2008 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Cathe-	

rine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!» (M-837)	1705
8. Motion du 26 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, Marc Dalphin, M ^{mes} Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Valérie Bourquin, Marie-Pierre Theubet, Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad et Frédérique Perler-Isaaz: «D'une pierre deux coups: égalité de traitement et agrandissement des préaux» (M-838)	1713
9. Motion du 26 mai 2008 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Christine Camporini, Anne-Marie Gisler, Catherine Gaillard, MM. Mathias Buschbeck et Gérard Deshusses: «Cartes journalières CFF (<i>ter</i>)» (M-805)	1724
10. Propositions des conseillers municipaux	1729
11. Interpellations	1729
12. Questions écrites	1729

La mémorialiste:
Marguerite Conus